Les Cahiers de l'ANRAS

Les Cahiers de l'ANRAS

Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire

EDITO

La publication de ce nouveau cahier de l'ANRAS en période de pandémie de COVID 19 nous incite à penser la crise sanitaire mais aussi les diverses crises de l'Etat.

Crise des Institutions (Ecoles, Justice, Universités et Hôpitaux), avec des réformes inabouties, purement comptables et financières et un manque cruel de crédits pour assurer les missions essentielles.

Crise sociale, avec son cortège d'inégalités et la montée inexorable de la pauvreté.

Crise politique, un manque de confiance dans les organisations politiques et corps intermédiaires.

Et pour finir, **crise morale** qui nous empêche de faire société.

Selon la formule du politologue **Jérôme FOURQUET** : « **la France est un archipel, une nation multiple et divisée** ».

Cette loupe pandémique jette la lumière sur les inégalités et, en même temps, égalise les existences ; nous sommes tous vulnérables.

Alors, il faut affirmer nos convictions et nos valeurs.

Il faut donc **agir**, **travailler**, **militer** :

- pour construire une société plus juste et développer une économie plus humaine,
- pour forger une société plus inclusive où chaque citoyen trouve sa place,
- pour plaider pour une relance économique sur l'ensemble des territoires de la République,
- pour reconnaître pleinement le travail de l'ensemble des salariés qui interviennent dans les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux,
- pour tisser le lien social nécessaire à la cohésion sociale.

Andrés ATENZA,
Directeur Général

DECEMBRE 2020 / Numéro **5**

L'objet « *médium malléable* » *dans la clinique* orthophonique

JOUER AVEC LA PÂTE À MODELER, AGIR SUR L'OBJET*, ÉCHANGER

*L'« objet » est pris ici au sens le plus large, c'est-à-dire ce qu'investit le patient en séance : un objet concret, une activité, l'orthophoniste, l'espace de la séance, etc…

Exercer dans un Institut Médico Educatif confronte l'orthophoniste à une symptomatologie langagière souvent massive. Construire et tenir un positionnement s'impose, quand on rencontre des patients qui peinent tant à s'inscrire dans le réglage de l'échange, dont le langage

Sommaire

L'OBJET « MÉDIUM MALLÉABLE » DANS LA CLINIQUE ORTHOPHONIQUE 1
LA SEXUALITÉ EN INSTITUTION 5
HABITAT JEUNES, UN THÉÂTRE D'ENGAGEMENT 8
FAVORISER LA FONCTION SYMBOLIQUE : LE RÔLE IMMUABLE DU DIRECTEUR DANS TOUS SES ÉTATS 13
EST-IL RENTABLE D'ÊTRE ÉTHIQUE ? 17
LA MÉDIATION PAR LE THÉÂTRE 19
CONGRÈS DE L'AIFRIS - BEYROUTH - JUILLET 2019 21
RAPPORT D'ÉTAPE DE LA VALORISATION DE L'UTILITÉ SOCIALE ET SOCIÉTALE 28
BIENTRAITANCE, VALEURS ET ÉTHIQUE : QUAND LE CHOIX DE NOS BOUSSOLES SE POSE 34
L'ÉDUCATIF AUX PRISES AVEC LE FANTASME D'UNE DISPARITION POSSIBLE DE LA PEINE ? 38
LA CRISE DE LA COVID 19 FAIT ENTREVOIR UN AVENIR BAROQUE POUR L'ÉCOLE 44

s'ancre dans l'expérience directe, désigne l'objet présent et n'évoque pas. C'est toute une conception du langage et des conditions d'émergence de la parole qui se trouvent ainsi convoquées.

« C'EST DANS ET PAR LE LANGAGE QUE L'HOMME SE CONSTITUE COMME SUJET »

Emile Benveniste

L'orthophonie a du mal à se départir de cette vision technicienne d'une rééducation de la parole qui ne parle pas normalement. Il est vrai que l'étymologie du mot (« parler droit ») renvoie l'image d'une pratique de normalisation de l'usage fautif, en dehors des clous.

Les apports des sciences humaines et sociales sur la question de la langue et du langage orientent autrement la pratique d'une partie d'entre nous. Il ne s'agit pas de s'inscrire dans une visée corrective, mais plutôt de se décentrer de la norme linguistique, d'accueillir et de soutenir les moyens d'expression du patient, quels qu'ils soient, d'être attentif à la façon, toujours singulière, dont le patient « met en fonctionnement » la langue.
« Ce qu'il s'agit de traiter n'est pas le langage envisagé comme une fonction isolée, le patient étant considéré comme une somme de fonctions à normaliser, mais le rapport que le patient entretient avec le langage, la manière dont il en est affecté comme être parlant [...] » (FOF, Fédération des Orthophonistes de France).

Parler n'est pas qu'une affaire de vocabulaire, d'articulation ou de règles syntaxiques respectées… Parler c'est surtout pouvoir « désigner un objet de désir non immédiatement perceptible » (René Diatkine). Dans et par l'activité langagière, le locuteur symbolise son expérience du monde, et du même coup s'en distancie, perd quelque chose…

Investir le langage c'est ainsi s'inscrire dans la fonction symbolique. C'est également pouvoir être en relation et dans une adresse à l'autre, cet autre qui doit être suffisamment construit dans son altérité. Nommer, associer, évoquer, raconter… autant d'activités langagières en lien avec notre capacité psychique à nous décoller, nous séparer de l'objet qu'on a investi. Il nous faut « quitter le corps-à-corps avec l'objet, et se séparer toujours plus de celui-ci. L'activité représentative et l'échange symbolique devront alors suppléer toujours plus cet éloignement » (René Roussillon).

Les trois registres - langagier, relationnel et symbolique - sont ainsi étroitement imbriqués. Dans cette optique, les « altérations », « irrégularités », « dysfonctionnements » ou encore « déficits » de tous ordres s'appréhendent comme des phénomènes langagiers intimement liés à un fonctionnement psychique spécifique, qui entrave, peu ou prou, les moyens relationnels et symboliques dont dispose le sujet.

ACCOMPAGNER LE PATIENT VERS UN RAPPORT SATISFAISANT AU LANGAGE

Dans les premiers temps de l'accompagnement orthophonique, il s'agit de trouver comment entrer en relation sans venir forcer la rencontre et constituer un objet d'investissement commun à partir duquel il devient possible de signifier et de partager. Laisser place à ce que le patient investit, être attentif à ce qu'il agit, pour soutenir ce qu'il dit de ses activités avec l'objet, cela fait partie de notre pratique. L'ajustement au patient est un préalable à la création de l'espace dialogique. Ses modalités sont toujours à réinventer et chaque nouvelle rencontre les remet en jeu.

« Chaque prise en charge est à construire, à ajuster, dans un va-et-vient permanent entre le projet de l'orthophoniste d'accompagner son patient vers un rapport satisfaisant au langage, et le possible pour ce patient : possible de ses capacités physiques, psychiques, cognitives, possible de son désir, possible que lui donne son entourage » (Claire Charmetant).

L'échange avec l'autre est fortement mobilisé. Mais certains patients ont un profil qui ne leur permet pas d'aborder et d'utiliser l'orthophoniste en tant qu'objet relationnel. Quel fil saisir afin qu'ils acceptent, supportent, la cohabitation dans le même espace, afin qu'ils puissent faire leurs expériences langagières (et dans le même temps relationnelles et symboliques) sans se sentir menacés par le trop plein de présence de l'autre ?

L'« observation attentive » (au sens que lui prête Albert Ciccone) peut être un outil précieux. Il s'agit de suspendre sa propre action et d'être sensible, pleinement éveillé à ce que le patient met en jeu dans son activité spontanée. Albert Ciccone précise que cette « prise de position », au fondement du soin, s'accompagne d'un nécessaire mouvement d'implication, qu'on peut entendre comme « se mettre dans les plis » de ce que fait et investit l'autre.

Voici une vignette l'illustrant. Ce que vise mon propos, c'est montrer combien, à certains moments-clés d'un suivi, cette position d'observation attentive, soutenante, peut être féconde.

JOUER AVEC LA PÂTE À MODELER, AGIR SUR *L'OBJET, ÉCHANGER

Ce sont nos premières séances. Mon patient - appelons-le Mehdi - a neuf ans. Il n'a pas beaucoup d'appétence pour la relation à l'autre. Il me regarde peu, m'adresse peu la parole. Il ne s'intéresse pas à mes propositions et laisse mes questions sans réponse.

Il reste le plus souvent allongé sur le ventre et il s'occupe à faire rouler un « train - métro » sur un circuit, ou parfois un camion le long d'un meuble. Il égrène le nom des stations et des changements de lignes « T1, T2 », en français et en Occitan, comme on peut l'entendre dans le métro toulousain. Si je lui parle, il détruit ce qu'il a mis en place et interrompt son activité. Il semble avoir besoin de ces temps hors communication, où il se soustrait à ma voix et au contact visuel, où il répète ce qu'il agit. Il se rassemble aussi, en s'accrochant aux stimulations sensorielles.

Il « jargonne » souvent, usant d'une sorte de parole privée, articulée à sa propre satisfaction. Il communique essentiellement quand il veut quelque chose, formulant parfois sa demande sur le mode impersonnel : « quelqu'un peut m'aider ?... on peut m'aider ? ». Son expression verbale a ainsi une valeur plus fonctionnelle que relationnelle. Son langage est du côté du besoin, non du désir.

Par ailleurs il peut organiser un tant soit peu sa parole car il en est à la phrase simple, même s'il ne différencie pas le genre, le nombre, les temps verbaux : « vendredi je suis malade et j'ai la fièvre », « elle est petit les crocodiles »...

Ma préoccupation première est de m'ajuster à ses moyens relationnels. Ce qui me soutient, c'est qu'il s'engage parfois dans les prémisses du jeu symbolique et qu'il se saisit de ma présence en cherchant à se faire regarder. Il sollicite même activement mon regard sur ce qu'il agit, et l'énonce de façon récurrente : « regarde ! ».

Ce dont je vais témoigner tient, au fond, en quelques minutes à peine par séance, au cours desquelles son intérêt se porte sur un objet particulier, la pâte à modeler. Ce sont de très brèves séquences qui semblent en marge des séances, mais s'avèrent bien vivantes et fécondes, sur ce fond de répétition.

Les théorisations de Marion Milner à propos du « médium malléable », reprises et redéfinies par René Roussillon, ont fait écho à ce que j'ai observé. Elles m'ont éclairée sur ce qui pouvait se jouer en séance. René Roussillon a dégagé les caractéristiques de ce « médium » : indestructibilité, extrême sensibilité, indéfinie transformation, inconditionnelle disponibilité et vie propre. Elles rendent possibles différentes modalités d'utilisation du thérapeute.

Avec la pâte à modeler, Mehdi s'est engagé me semble-t-il dans des activités à valeur exploratoire, et a entrepris un travail de différenciation et de mise en relation.

AGIR SUR L'OBJET

C'est notre deuxième séance. Mehdi découvre un pot de pâte à modeler dans l'armoire. Il en prélève une petite quantité, forme une boule, qu'il place sur le circuit. Il fait rouler le train dessus. La pâte à modeler s'aplatit : elle s'est transformée, elle a réagi, répondu en quelque sorte à son action. Ensuite il la remodèle et elle retrouve sa forme initiale. Il n'en dit rien. Je m'en tiens à regarder et investir ce qu'il fait.

Il renouvelle l'opération plusieurs fois au cours de la même séance puis des séances suivantes. J'observe qu'il agit de même avec des personnages Playmobil qu'il met sous les roues du train. Ces objets solides restent inchangés, ils sont insensibles à son action.

Nous sommes en amont du symbolique. Agir sur l'objet en le transformant, puis le retrouver intact : je perçois des expériences de cet ordre-là...

Dès lors, Mehdi ouvre l'armoire aussitôt qu'il arrive. Il considère les pots, prend le temps de choisir sa couleur (une couleur différente à chaque fois), le verbalise : « Je veux lequel ? Peut-être le jaune, le rouge... Non, le jaune ! ». Cet investissement me soutient, ainsi que cette minime variation dans le choix des couleurs. Il dit aussi : « Oh ! Ma pâte à modeler ! » ... et j'entends dans ses mots et son intonation une parole plus habitée, plus désirante.

J'entrevois une dynamique d'éveil. Mehdi s'engage dans ce qui peut être fait avec l'objet, hors de l'immuable et du répétitif. Il semble accéder à un autre type de manipulation, celle qui est féconde, celle qui transforme et fait varier.

METTRE L'OBJET DANS UN CONTENANT

(première mise en relation)

Trois semaines après notre premier rendez-vous, je rencontre la mère de Mehdi. Ce jour-là, il avale un peu de pâte à modeler, et cherchera à le refaire au cours des séances suivantes. J'interviens : je pose le « non » et le confronte à l'impossibilité de prendre un bout de l'objet en soi, pour de vrai…

Deux séances plus tard, il remplit un camion benne en prenant le temps de bien tasser la pâte à modeler, puis il fait circuler le tout. Il réitère cette brève séquence les fois suivantes. Plus tard, il prend des cubes creux, les empile, et dépose la boule de pâte à modeler à l'intérieur de l'un d'entre eux, la soustrayant ainsi à notre regard. Progressivement, nous la cachons à tour de rôle ou nous remplissons ensemble le camion.

L'action de « mettre dans » après avoir « mis en bouche » est la première mise en relation d'objets du très jeune enfant. Mehdi rejoue cette conduite du tout-petit, explorant (l'éprouvant aussi ?) cette propriété de l'objet : pouvoir « être contenu » par un autre objet. Cette fois, il s'accompagne en chantonnant ou en jargonnant. Je tente moi aussi de chantonner, par intervalles…Son visage est souriant, il peut accepter cette discrète intervention verbale de ma part.

Désormais, Mehdi me concède davantage de place : je peux agir avec lui, prêter ma voix…Il utilise de nouveaux objets (camion benne, cubes). Il expérimente l'opposition plein/vide, dedans/dehors, voir/ne pas voir… Puis ce sera le près/loin : dans ses circulations, le camion rempli de pâte à modeler s'approche de moi, s'éloigne puis revient… Je peux poser quelques mots très simples comme « coucou… au revoir ! » ou utiliser les gestes conventionnels de la main, pour soutenir cette première forme de symbolisation (motrice) autour de la distance à l'objet. Mehdi s'anime alors et manifeste le plaisir pris.

Il entreprend un travail de mise en lien et de différenciation. Et dans le même mouvement, il a recours au langage pour faire exister la relation. Il nomme, baptise cette « tour » en cubes, dans laquelle il a localisé la boule de pâte à modeler : en associant nos deux prénoms, il l'appelle désormais « la maison de Mehdi et Audrey ».

(S') ENFONCER DANS L'OBJET PÉNÉTRABLE

Nous en sommes à la huitième séance. Ce jour-là, Mehdi enfonce une fourchette de dînette dans la boîte de pâte à modeler. Il agit sans rien dire. Quelques séances plus tard ce seront des personnages Playmobil puis à la 13e séance son propre doigt (je reviendrai sur ce qu'il énonce à ce moment-là). Ce sont encore des expériences qui relèvent de l'archaïque.

En parallèle, il fait chuter des Playmobil depuis le toit ou les escaliers d'une maison en bois. Il reprend mes « aïe ! », mes « ouille ! » … Ces reprises sont intéressantes : ce sont ses premières conduites d'imitation langagière. Mais dans l'après-coup de la séance, je réalise que mes onomatopées sont trop interprétatives. Mehdi me semble explorer plutôt le contraste mou (de la pâte à modeler qui enveloppe) /dur (du sol qui arrête et retient).

ADHÉRER À L'OBJET, PUIS SE DÉCOLLER ET FAIRE TRACE DE CE CONTACT

Durant ces premières séances, Mehdi a aussi recours à la propriété d'adhérence de la pâte à modeler et expérimente le coller/décoller. Il forme de petites boules qu'il dispose comme de la Patafix au fond des wagonnets du train. Il y assied les personnages, en appuyant bien et longtemps, et vérifie que ça adhère. Puis il les décolle. Il renouvelle cette opération régulièrement au cours des séances. La pâte à modeler est ici investie en tant qu'objet collable et séparable. Je peux soutenir cette alternance en la nommant, au plus près de ce qu'il agit : « C'est collé … c'est plus collé ! ».

Je ne sais pas à quel moment ni comment il se met à considérer ce qui fait trace du contact établi. En procédant de la même manière (coller, bien appuyer puis décoller) il réalise des « empreintes », d'abord celles des pieds des Playmobil, puis du bout de ses doigts, enfin celle d'un objet strié. La pâte à modeler accueille, se fait réceptacle, rend possible une inscription quasi corporelle. Elle enregistre sur sa surface le contact établi avec l'objet et le « réfléchit », le renvoie, en atteste au moyen de la trace.

Cette trace, nous la découvrons et la considérons ensemble, dans un temps d'attention conjointe. Je tente quelques exclamations (« Oh ! … Super ! »). Ce sont des énoncés modalisés, c'est-à-dire que j'y engage quelque chose de

ma propre subjectivité. Mehdi peut recevoir, sans agir une rupture de jeu, mon ressenti propre face à l'objet que nous visons ensemble.

REPRÉSENTER AVEC LA PÂTE À MODELER

Douzième séance : Mehdi réalise brièvement, presque fortuitement, un petit « rouleau » avec la pâte à modeler. Je fais de même. Il s'empare alors de ma production en énonçant : « Je me garde le gragon (dragon) » … La séance d'après, il agit cette fois de façon intentionnelle en remodelant spontanément un petit boudin « dragon ». Il forme deux minuscules petites boules qu'il place à l'une de ses extrémités. Je le questionne, il me répond : ce sont « les yeux du gragon » …

C'est lors de cette même séance qu'il enfonce son doigt dans le pot de pâte à modeler (me donnant l'impression de percer l'objet), le retire et dit : « Oh regardez ! Un télescope ! ». L'objet regard, convoqué tout au long de ces séances sous de multiples modalités, trouve à être représenté.

A partir de l'expérience sensible, Mehdi va vers l'activité représentative.

ECHANGER GRÂCE AU « MÉDIUM MALLÉABLE »

Mobiliser chez Mehdi le plaisir de l'échange avec l'autre (échange pas forcément verbal) est un enjeu important.

Progressivement, je peux me décaler d'une stricte position d'attention soutenante et interagir. Je prends un jour l'initiative de former une boule en pâte à modeler et de la lui envoyer en la faisant rouler. Il me la renvoie. Cet échange d'objet est le premier.

Cette petite boule de pâte à modeler devient a minima objet commun et échangeable. Mehdi m'invite à agir avec lui : nous nous l'envoyons, nous la cachons pour que l'autre la cherche, ces temps interactifs faisant aussi fonctionner l'alternance symbolique apparition/disparition. Je peux l'entraîner dans des jeux d'échange verbal sur le mode « à toi ! /à moi ! », « non non non !/si si si !»… Durant ces brèves séquences, Mehdi se montre plus tonique, plus animé. Son désir expressif et réceptif - est mobilisable.

S'entrouvrent désormais une aire de jeu, un espace interactif… Ces petits temps qui émergent - temps de tour de rôle, d'attention conjointe et d'échange - sont à la base de la communication.

EN GUISE DE CONCLUSION…

Martin Buber, philosophe de la relation et de la rencontre, définit dans « Ich und Du » (1923) la relation en « je-tu » comme une relation de réciprocité, où le « je » qui nomme le « tu » peut éprouver l'autre dans sa réalité, son altérité, et le poser comme partenaire. Cette relation permet la rencontre, que Buber associe à un « revirement », un « changement de soi ».

Dans la sphère du « je-cela », le « je » rapporte l'autre à une utilité précise. Le « cela », ce peut être la personne qu'on réifie, l'objet qu'on expérimente, l'objet de connaissance etc… Cette relation fonctionnelle met à l'abri de la rencontre avec l'autre et du « changement de soi ».

Martin Buber aurait pu reformuler le propos du linguiste Emile Benveniste : c'est dans et par la relation avec un « tu » que l'Homme se constitue en « je », comme sujet.

La pâte à modeler se présente comme un objet intermédiaire entre l'objet matériel et l'objet relationnel. Elle est venue soutenir, dans ces premiers temps de prise en charge, une forme de relation à mi-chemin entre le « je-cela » et le « je-tu ».

Non animée, du côté du « cela », elle n'est pas intrusive comme mon regard et ma voix peuvent l'être. Réactive, elle offre son aspect vivant, disponible, et la surface réceptrice du « tu » qui accueille, permet le contact, en atteste par l'empreinte. Transformable, indestructible, elle permet la variation, l'expérimentation. Avec elle, Mehdi va un peu plus sur le versant du symbolique et dans l'espace dialogique.

J'ai à l'esprit ces mots de Geneviève Haag : « les jeux de transformation sont des jeux de lien ».

Audrey GUIOMAR
Orthophoniste,
IME Saint-Jean PLAISANCE DU TOUCH

La sexualité *en institution*

La sexualité relève de la vie privée et des droits fondamentaux que chacun, majeur ou mineur, peut exercer comme il l'entend, c'est l'un des derniers espaces de liberté - j'allais dire : de jeu - dont le droit, fort heureusement, s'occupe peu ; il se contente - c'est déjà pas mal - de protéger autant que possible les mineurs, et d'exiger - pour que les relations sexuelles ne soient pas qualifiées d'atteintes - un consentement « exempt de vice » (que les travailleurs sociaux et médico-sociaux aiment bien appeler « éclairé »).

Tordons tout d'abord le cou à une rumeur : la prostitution n'est pas interdite en France. Les travailleurs et travailleuses du sexe ont – pour la plupart d'entre eux – le statut de travailleur indépendant (comme moi). L'URSSAF les a inscrit au répertoire SIRENE, leur a délivré un numéro SIRET, et attribué un code NAF (96.09.12, « services des hôtesses et des prostituées » dans « autres services personnels », aux côtés des astrologues, des généalogistes et des psychologues, ce qui m'emplit de joie), ils payent des impôts et peuvent émettre des factures que les services de protection des majeurs protégés doivent honorer.

Il a bien été créé, en 2003, un délit de racolage passif qui réprimait « le fait, par tout moyen, y compris par une attitude même passive, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération », mais sa description est tellement vague que les poursuites sont rarissimes (il avait surtout pour but de repousser la prostitution en dehors des zones habitées).

On a profité de l'occasion pour abolir le racolage actif.

Une loi d'avril 2016 pénalise le client (code pénal, art. 611-1) et abroge le racolage passif.

Celui qui utilise un service légal, taxé et organisé par la puissance publique, devient donc délinquant (un peu comme si l'automobiliste qui s'arrête au feu rouge risquait d'être verbalisé pour entrave à la circulation). Le client (en plus de 1 500 euros d'amende) risque « la confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction » ou « la confiscation de l'animal ayant été utilisé pour commettre l'infraction » : je vous laisse librement interpréter ces menaces …

D'INDISPENSABLES FÉDÉRATIONS

Il est bien dommage que les associations de prise en charge ou de protection des usagers – et surtout leurs fédérations ou représentations nationales, dont je m'interroge de plus en plus sur l'utilité – ne soient pas « montées au créneau » : de nombreux usagers – on peut évidemment le regretter, mais c'est une réalité – n'ont guère d'autre choix, pour vivre leur sexualité, qu'avoir recours à des relations tarifées. En même temps, utilisons les outils que la loi met à notre disposition, le droit est ludique, stratégique : une grande partie de ces usagers bénéficie de l'irresponsabilité pénale (code pénal, art. 122-1) qui leur garantit une relative impunité.

LAISSER FAIRE LES PROFESSIONNELS

La prostitution n'est pas interdite en France, l'assistance sexuelle non plus, qui peut même appuyer sa légalisation sur un certain nombre de textes, comme la Charte européenne des droits fondamentaux du 7 décembre 2000 (elle a, en France, valeur constitutionnelle depuis le 1er décembre 2009) : elle prévoit un principe général de non-discrimination vis-à-vis des personnes en situation de handicap dans tous les domaines (article 21) ainsi que l'obligation « de prendre toutes mesures appropriées pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux mêmes droits et opportunités sur base d'égalité avec les autres » (article 26).

La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme interdit également la discrimination dans la jouissance des droits et libertés fondamentales : or, le droit au respect de la vie privée – dont fait partie la sexualité – est l'un de ces droits et libertés fondamentales.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, prône, pour les personnes porteuses de handicap, « l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté », et affirme que « la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie » : rien ne permet d'exclure l'accompagnement à la vie affective et sexuelle des besoins à prendre en considération.

UN BESOIN D'ASSISTANCE

Le Collectif « handicaps et sexualités » (CHS) définit l'assistance sexuelle comme « une aide humaine en cas d'impossibilité d'accès à son propre corps, ou en cas de difficultés entre deux personnes », qui permet aussi « une satisfaction sexuelle en l'absence de partenaire », et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) rappelle, dans un texte relatif à la santé sexuelle et aux droits sexuels (2002), que la santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et sociétal relié à la sexualité qu'elle ne saurait être réduite à l'absence de maladies, de dysfonctions ou d'infirmités.

UN RISQUE IMAGINAIRE QUI PERMET DE NE RIEN FAIRE

Les acteurs sociaux et médico-sociaux ont tendance à n'envisager la sexualité des résidents, mineurs ou majeurs, que sous l'aspect négatif du risque de relations contraintes ou d'absence de consentement (soyons francs : surtout leurs chefs, qui se croient responsables de tout et de rien, mais pas de leurs propres carences et dysfonctionnements). Est-ce pour cette raison que, dans la plupart des ESMS, les relations sexuelles sont interdites, comme s'il était possible d'interdire un des besoins fondamentaux de l'être humain ? On entend souvent qu'autoriser les relations sexuelles pourrait être considéré comme de l'incitation, mais nulle condamnation dans la jurisprudence ne vient corroborer l'existence de ce risque. On entend aussi que mettre en place « quelque chose » pour répondre à ce besoin, lorsque les usagers ne peuvent y répondre seuls, risquerait d'être qualifié de proxénétisme. Le proxénétisme est le fait d'aider, assister ou protéger la prostitution d'autrui, de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'embaucher, entraîner ou détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire (code pénal, art. 225-5) : mettre à disposition un local, informer les résidents de la présence d'un travailleur ou d'une travailleuse du sexe pourrait en effet être assimilé au proxénétisme, mais, là encore, aucune condamnation ne vient confirmer ce risque (comme on dit : cela se plaide …). Il n'appartient évidemment pas aux encadrants de s'assurer a priori du consentement de ceux qu'il est désormais convenu d'appeler « usagers », seulement d'intervenir a posteriori en cas de défaut de consentement, en signalant l'agression ou le viol au Procureur de la République ; la meilleure manière de lutter contre les agressions sexuelles n'est évidemment pas de les interdire, mais de mener des actions d'éducation et de prévention.

UNE VIE PRIVÉE QUI DOIT ÊTRE RESPECTÉE

La sexualité appartient au domaine de l'intime ; les orientations et les pratiques sexuelles relèvent de la vie privée : interdiction donc d'en parler en réunion, de le mentionner au dossier, d'en discuter avec ses partenaires « pour le bien de l'usager », mais il y aurait tant à dire sur le respect de la vie privée de l'usager en institution …

Pierre-Brice Lebrun
www.profdedroit.net

Habitat Jeunes, *un théâtre d'engagement*

Les jeunes adultes sont d'une façon générale plus exposés à la précarité que le reste de la population, en raison notamment de leur situation sur le marché du travail. La mobilité est un enjeu fort pour leur insertion, elle se doit d'être aussi un temps de construction sociale et solidaire.

Le « FJT », dans son histoire, a accompagné, par le logement, les mobilités professionnelles. Les processus d'apprentissage guident les parcours. La logique d'assimilation aux corps sociaux laisse peu de place à l'individu, le jeune existe par appartenance.

Du FJT à l'Habitat Jeunes

L'évolution du vocable en « Habitat Jeunes » renvoie au constat de changement de société et de paradigme. L'institution souveraine se retire au gré de l'expérimentation et de l'incertitude. L'universalité des vulnérabilités apparait plus flagrante, les trajectoires tremblent.

Pourtant, penser la jeunesse uniquement par le biais de ses fragilités nous enfermerait dans une aporie indépassable.

Notre projet Habitat Jeunes s'inscrit aujourd'hui dans l'évolution des modes vie des jeunes qui impacte les modes d'habiter, dans l'accueil de la diversité culturelle, des mobilités et des libertés d'usages.

Nos actions se déclinent dans les thèmes du quotidien : santé, culture, citoyenneté…, dans le but de développer le pouvoir d'agir pour soi et pour les autres.

Notre parti pris

Les causes de la précarisation des personnes ont pour dénominateur commun l'isolement.

Notre démarche ambitionne de relier les membres d'une communauté par des savoirs et des pratiques partagées et ouvertes. L'engagement est un principe cardinal de l'élaboration d'un consensus, d'une réciprocité.

Notre avenir est assurément social.

1 - L'INCLUSIVITE, UN MODUS VIVENDI À CONSTRUIRE

L'objectif d'inclusion sociale répond à un besoin d'intégrer une norme, un groupe identifié ou un statut comme celui de locataire, d'assuré, d'ayant droit, il est nécessaire pour partager des références communes à savoir un règlement de fonctionnement, un modèle de vivre ensemble. Nous associons à ce premier objectif un processus qui permet à la personne, non seulement, de faire partie de… mais aussi de mobiliser une capacité à transformer collectivement un cadre. La place de l'usager se définit ainsi dans cette dualité entre stabilité et évolution possible.

Autonomie, une notion à définir

Notre engagement va bien au-delà d'un soutien dans les démarches liées au logement et une aide à la vie quotidienne, il s'agit d'accompagner les jeunes dans l'acquisition de capacités, de savoir-faire et de savoir-être qui fondent un accès à une autonomie réelle.

Le projet en habitat jeunes garantit une proposition d'accompagnement individualisé, par l'associa-

tion du bénéficiaire à l'évaluation de ses besoins. La proposition d'un parcours d'acquisitions adapté aide la personne à se remettre au cœur de sa propre vie et de ses choix.

Un principe d'éducation populaire

L'autodétermination est la démarche préalable à toute logique d'inclusion. Elle n'est pas une attitude innée, ni chez les professionnels, ni chez les résidents. La reconnaissance et le respect de notre individualité ainsi que la conviction que l'on est apte à tracer notre propre chemin permettent de se soustraire aux déterminismes et autres pressions sociales et familiales.

Le concept d'empowerment, processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper, fait écho à cette démarche. Deux dimensions s'articulent dans cette notion : celle du pouvoir d'agir et celle du processus d'apprentissage pour y accéder. Les actions menées et l'aménagement d'espaces collectifs au sein de nos résidences habitat jeunes permettent l'émulation entre pairs. Ce type d'interaction consiste à faire partager son expérience, à exposer ses points de vue, pour faire émerger des analyses, des solutions. Chaque individu peut ainsi prendre la mesure de ce qu'il vit, et engager une réflexion menant à reconsidérer ses possibilités, à se penser comme individu légitime à mener une action. L'appartenance et la reconnaissance dans un collectif ont un impact sur le renforcement individuel qui apporte une forme de pouvoir d'agir.

L'inclusion appelle les professionnels à déplacer le centre de gravité de leur action d'accompagnement, ce n'est plus uniquement la personne qui est au centre mais également son environnement et les partenaires.

S'ENGAGER SOLIDAIRE

Nous sommes associés à l'élan humaniste mobilisé pour le soutien de la ligue contre le cancer par le biais d'une inscription à une course sportive : le « bike and run ». S'ouvrir aux autres en s'impliquant pour une cause participe à l'acquisition de compétences sociétales. Les jeunes vivent souvent dans la peur. Peur d'être précarisé, de perdre son emploi… Ils sont amenés à penser de façon isolée, ce qui alimente leur sentiment d'impuissance. L'engagement consiste à casser ce cercle non vertueux et à aider nos résidents à se découvrir qu'en passant à l'action, en s'agrégeant aux autres, on peut augmenter sa puissance.

Apprendre à réunir les conditions matérielles de participation et collaborer avec l'association de réparation et de prêt de vélo du club de prévention étaient les prérequis nécessaires pour les résidents à l'engagement dans ce projet.

Cette démarche de responsabilisation qui affirme l'existence sociale des jeunes et base les échanges et l'action sur la coresponsabilité, participe du « apprendre à vivre ensemble ». Les résidents ont ainsi contribué à la mise en place de la course avec le club triathlon, organisateur de l'évènement. Cette action, basée sur des relations de coopération avec ses pairs, impliquait également de mutualiser les compétences sportives en restant en duo tout au long du parcours.

Les résidents se sont investis dans cet évènement sportif en assumant leur part de responsabilité dans l'action et il y a fort à parier que ce processus d'apprentissage a permis à ce groupe de renforcer sa capacité d'action et d'engagement.

2 - UN PARCOURS CONÇU COMME UN PORTEFEUILLE DE COMPÉTENCES

Nous accueillons et accompagnons tous les résidents en considérant que leur séjour est autant d'occasions de développer, consolider, restaurer ou confirmer des compétences.

L'accompagnement socioéducatif comme fil rouge

Pour structurer ce travail collaboratif avec les jeunes accueillis, notre action cible, schématiquement, les thèmes suivants : Culture/ Citoyenneté/ Santé/ Sport/ Emploi/ Qualification/ Mobilité/ Logement.

La gestion locative sociale, Une construction progressive

L'autre partie de notre action est plus directement liée à la notion d'habiter. En gardant en ligne de mire l'accès au logement autonome, nous faisons des différentes étapes des séjours des opportunités de développement de compétences telles que :

Accéder à un logement/ Investir un logement/ L'entretenir et s'y maintenir/ Y développer une vie sociale/ S'approprier les notions de public et de privé/ Préparer son départ/ Quitter un logement.

UNE MÉTHODE GLOBALE

Notre postulat est de partir des capabilités et de s'appuyer dessus.
Nos équipes pluridisciplinaires développent tour à tour et en coordination des actions collectives et individuelles, avec leurs moyens propres ou en partenariat avec des experts des thèmes.

Partir des besoins identifiés

Le principe étant celui de la proposition, toutes nos actions partent d'une évaluation poussée des besoins, attentes et envies de publics accueillis. La très grande diversité et le renouvellement perpétuel de ceux-ci est un facteur ressource du renouvellement.

Une mise en œuvre mixte (collective et, au besoin, individuelle)

L'évaluation des impacts directs et/ou induits de nos actions est un élément constitutif de notre prise en charge globale de la personne accueillie. Nos établissements permettent cette coconstruction de projets personnalisés pour chaque résident.

De nouvelles formes d'engagement mais pas moins d'engagement

Tordons le cou aux idées reçues et notons surtout que les formes d'engagement sont en mutation. Les jeunes montrent une appétence pour la mobilisation autour de nombreuses causes. S'impliquer avec conviction est l'expression qui définit le mieux l'engagement selon les jeunes sondés plus récemment pour le compte de l'AFEV. Pour l'anecdote et à la décharge des personnels des établissements, même les jeunes ont une vision déformée de leur propre engagement. Démonstration est faite, que s'ils se considèrent comme engagés, personnellement, ils voient leur génération comme pas assez mobilisée. Quoi qu'il en soit, cette valeur guide nos actions tant au niveau des modalités comme au niveau des objectifs.

Au-delà du contrat qui lie les jeunes vivant dans nos établissements au quotidien, les résidents sont confrontés régulièrement à des choix : s'impliquer dans la vie collective, participer à des ateliers, des sorties, devenir représentant, coconstruire et animer des soirées, devenir bénévole sur un évènement, référent dans sa résidence voire son quartier.

S'ENGAGER LOCAL

Action faisant le lien entre le quartier d'implantation et l'établissement, la mise en place d'un composteur est une opportunité d'inviter les résidents à s'engager. Depuis deux ans, l'établissement

de Blagnac fait ainsi partie du groupe d'utilisateurs référents du quartier.

Une action en étape

Apprendre les différents types de composteur et leur fonctionnement.
Agir sur la réduction des déchets.
Promouvoir l'outil dans et hors la résidence.

ET CULTUREL

Une action mêlant engagement et culture, la résidence forme une équipe de bénévoles prêtant main forte à l'organisateur d'un festival de cirque contemporain. L'accès à des formes alternatives d'expression artistique est ici un objectif mais pas le principal. C'est surtout un support d'expérimentation d'une démarche individuelle en direction du collectif, un peu à l'image du concept fondateur des services civiques.

Découvrir les coulisses d'un festival,
Contribuer à l'organisation,
Partager et **valoriser** une expérience.

En signant un contrat de séjour dans une de nos Résidences Habitat Jeunes, les jeunes s'engagent non seulement dans un processus de mouvement du foyer parental vers le logement autonome mais aussi parfois vers l'action en faveur du collectif. Nous assistons ainsi à de grands changements de posture.

Le projet est un espace de rassemblement pour connaître les autres mais aussi pour mieux se connaître soi.
« Mes difficultés n'enlèvent en rien mes compétences sociales et mes qualités humaines »

3. DES PROJETS, UN PROJET

Les situations de mobilité sont des temps d'exposition à la vulnérabilité : nouveau décor, nouvelle place à prendre ou à laisser. Se séparer, se désunir invite à reconsidérer les espaces, les distances, les obstacles et les opportunités.

Les valises sont à la fois pleines et vides, pleines de ses expériences vécues, vides d'un tout à reconstituer. Nos missions participent à qualifier les trajectoires.

Un projet d'accueil, d'information et d'orientation

Accueillir convoque notre éthique collective à définir le cadre de la relation rassemblant les parties. Il pose en droits et libertés le consensus nécessaire à la pratique du vivre ensemble. La qualité suppose neutralité, clarté et constance. La démarche d'inclusion invite aussi à penser une communauté dynamique.

Un projet logement

Loger c'est permettre de trouver sa place et caractériser un nouvel habitus. Le parcours résidentiel construit à la fois un présent de résident et une projection de locataire.

Un projet d'engagement

Accompagner implique l'écoute, une aptitude à l'empathie.

S'ENGAGER CITOYEN

Egalité hommes-femmes et si on en parlait ?

Identifier une pratique discriminatoire.
Mettre en mot et en scène.
Construire un bien commun.

Nos résidences s'associent à la compagnie de Théâtre Arc-en-ciel autour d'un projet pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes. L'initiative contribue à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes par l'intermédiaire du théâtre institutionnel. Il s'agit d'utiliser l'outil de la mise en scène dans sa dimension non spectaculaire dans le but d'explorer les mécanismes qui sont à la base de la construction du lien social et d'en comprendre les effets.

Plus particulièrement, la réflexion et la pratique du jeu de la gestion des conflits, permettent une meilleure appréhension des violences sexistes dans les différents temps de vie.

« Tous acteurs, pas spectateurs ».

Les ateliers s'ouvrent également aux structures d'animation et d'accueil de la jeunesse. Des échanges entre établissements et des diffusions publiques marqueront l'engagement à œuvrer à un bien commun citoyen.

POUR CONCLURE

Nos projets d'établissement affirment la place centrale de l'usager et de sa volonté d'engagement comme structure de l'action collective.

L'individu, sans conscience du rôle d'une société, ne crée pas de l'autonomie mais de l'isolement. Notre but s'inscrit donc dans ce postulat qu'il existe un « nous » à construire, pour le bénéfice de chacun.

Ce bien commun qui soude une communauté contribue à la réalité de son existence. Il interroge aussi notre éthique et notre créativité dans la coconstruction de ce patrimoine immatériel.

« La culture est le moteur de toute société fructueuse »
John Ralston Saul

Emmanuel BENOIST
et son équipe
Pôle Résidences Habitat jeunes

Le rôle immuable *du directeur dans tous ses états*

L'une des fonctions essentielles du directeur, et plus généralement de l'encadrant institutionnel est de créer, maintenir, et animer les conditions d'une activité symbolique dans son périmètre d'intervention. Cet objectif, à notre sens, doit l'emporter sur tout projet de « refaire » de l'institution là où elle se serait irrémédiablement défaite, ou de « réinstitutionnaliser » là où il n'y aurait plus d'institution pour contenir le sens.

Dans le développement récent des politiques sociales, au-delà du mauvais terme de « désinstitutionalisation », le processus fondamental d' « institutionnalisation » n'est pas, sur les principes, remis en cause. Ce sont les modalités et modes d'organisation, de relation, de communication entre l'interne et l'environnement qui sont en question. L'enjeu pour le directeur est d'identifier les paradigmes en mutation, en lien avec les évolutions sociales et sociétales, et d'adopter en interne comme en externe un positionnement professionnel souple et en adéquation.

1 - QU'EST-CE QUI PERMET DE « FAIRE INSTITUTION » ?

Ce qui fixe et constitue l'institution n'a pas grand chose à voir avec les murs de l'établissement, pas plus qu'avec leur contestation ou leur prolongement dans de nouveaux dispositifs d'hébergement et de parcours. Le rôle instituant (au sens de Rémi Hess (1)) du directeur se caractérise par le processus créatif qu'il autorise, et ceci indépendamment de la forme instituée dont on assiste peut-être aujourd'hui au démantèlement. A défaut d'établir cette distinction, on court le risque de confondre la fonction et l'organe, et d'introduire de dangereux biais de nature politique ou épistémologique.

L'institution réelle n'est pas l'institution politique ou visible. La dynamique collective, consistant à « faire institution », se construit par la rencontre et la complémentarité des représentations conscientes et inconscientes des acteurs concernés. Les conditions de cette construction, mais pas la nature ou la forme des représentations construites, sont placées sous la responsabilité du directeur. Le rôle de celui-ci est d'initier des processus de questionnement et de proposer des cadres-repères pour l'action, et ceci quelle que soit la forme prise par l'institution, intra-muros, en plateau technique ou encore en regroupement. Les représentations, qui fondent les liens et soutiennent les actes techniques, s'adossent à des armatures du psychisme que René KAES (2) appelle des « étayages multiples ». Selon nous, leur échafaudage (projectif) est moins lié à l'architecture réelle de l'organisation qu'aux effets de sens induits par le fonctionnement du système et par les attitudes et les choix du management. L'intervention du directeur consiste précisément à construire ces endroits de l'institution, quelle qu'en soit la forme, où doivent se développer des représentations nouvelles de soi, des autres et de la mission.

A l'inverse, c'est lorsque les systèmes de représentations ne sont pas alimentés par un processus de questionnement, de renouvellement permanent et de construction collective, que l'institution tombe en maladie. Ce défaut de perspective nuit durablement à l'institution, et vient alimenter les **5** maladies organisationnelles que nous avons décrites par ailleurs :

- **la maladie du court-circuit**, système dans lequel la chaine hiérarchique est court-circuitée, provoquant un informel hypertrophié, des raidissements, des suspicions et des susceptibilités accrues ;

- **la maladie du côte-à-côte**, addition de salariés où le collectif est en pointillés, et l'engagement à la mission et au projet est disparate ;

- **la maladie du nombre**, organisation dans laquelle les fonctions sont peu définies, certains secteurs sont sur ou sous dotés, et où rien ne peut être changé ;

- **la maladie des cimes**, organisation sans questionnement, persuadée de son savoir et de son expertise : si elle a eu ses heures de gloire, souvent justifiées, l'illusion est de croire que c'est encore le cas aujourd'hui ;

- **la maladie en sous-sol**, organisation qui provoque par l'absence de paroles, d'écoute, de veille, d'exigences, une véritable maltraitance institutionnelle (la maltraitance individuelle n'est que la conséquence d'un dysfonctionnement organisationnel : ainsi la bientraitance collective est un indicateur d'un bon fonctionnement institutionnel collectif).

2. DE QUOI LA « DÉSINSTITUTIONNALISATION » OU LA « DÉMOCRATIE INSTITUTIONNELLE » SONT-ELLES LES PRÊTE-NOMS ?

L'époque questionne directement nos structures et nos constructions politiques, qui ne rendent plus compte de la réalité des aspirations sociales, notamment de la jeunesse. C'est d'autant moins le moment d'introduire des concepts politiques « lourds » comme ceux de « désinstitutionnalisation » ou de « démocratie institutionnelle », à l'application discutable dans la dirigeance institutionnelle. Il nous apparait plus souhaitable de tenter de construire de nouvelles formes adaptées du fonctionnement directorial et du « travailler ensemble ».

Dans ce nouveau processus d'entrainement, le mot « démocratie » est impropre. Dans une institution sanitaire, sociale et médico-sociale, la mission, le pourquoi, ne se négocient pas. En république démocratique, les citoyens sont égaux entre eux selon le principe « un homme, une voix », chacun peut s'exprimer librement en faveur ou contre tout, chacun est libre de s'investir ou de se retirer de tout engagement, etc.. En institution, les relations s'inscrivent dans un contrat de travail, qui instaure un lien de subordination et induit des obligations réciproques et des rapports inégaux consentis et régulés. Ce sont les « comment », les modalités du « faire », et non les finalités politiques, qui passent par la concertation, la participation, la coopération. On ne décide pas démocratiquement de modifier les règles fixées par nos représentants politiques, il n'y a pas de loi dans la loi.

Le terme « désinstitutionnalisation » aussi est discutable, il résonne négativement (le préfixe suppose que l'on change en ôtant quelque chose) car on y entend volontiers le projet politique de réductions financières. Mais de quelle institution s'agit-il de se défaire ici ? L'internat est une institution, mais les SESSAD, les familles d'accueil, les suivis à domicile… sont tout autant des institutions. L'emploi du terme de « désinstitutionnalisation » signe en réalité des dérives nombreuses, réelles et préjudiciables, et en particulier l'incapacité à épouser les mutations sociales, marquées par la complexification. Tant qu'on abordera le mouvement de changement sous l'angle de la complication, on sera dans l'évitement de la complexité ; ce qui fait problème est le manque de problématisation.

Traiter de l'institution passe inévitablement selon nous par la reprise de la notion de complexité, dont le degré est défini au sens de Jean-Louis LEMOIGNE (3) par le nombre et la nature des interactions d'un système. La désinstitutionnalisation, au-delà de son cortège de fantasmes, de craintes et de séductions, oblige à construire formellement des relations croisées entre acteurs d'un même territoire. Cette évolution n'augmente pas forcément la complication du système : elle exige une simplification des flux et des procédures, une autre attention aux boucles de régulation, et une lucidité nouvelle quant à la définition des missions individuelles et collectives.

3. RÔLE TRADITIONNEL, EXPRESSION NOUVELLE, POUR LA FONCTION DE DIRECTEUR

Là où l'institution, sous sa forme traditionnelle, a atteint sa limite, il s'agit plus de « ré-institutionnaliser » de façon réactionnelle, de mettre « encore plus de la même chose » selon l'expression de Paul Watzlawick (5), pour faire contrepoint ou résistance à la désinstitutionnalisation. Il s'agit de s'engager résolument dans la définition, avec les acteurs qui les composent, de nouveaux systèmes et de nouveaux fonctionnements, et ceci ne peut se faire que par la co-construction.

La meilleure façon de poursuivre est de tout changer. La leçon de permanence de Giuseppe di Lampedusa trouve ici une application directe, car ce qui reste permanent, le cœur même de la fonction de directeur, c'est l'activité symbolique.

Ce n'est pas le directeur bien sûr qui assure en lui-même la fonction symbolique, pas plus que le psychologue ou le médecin ; cette activité, qui permet l'accès au sens et au soin des personnes accueillies, est mise en œuvre par l'ensemble du fonctionnement collectif professionnel. Le directeur aura donc, davantage encore qu'hier, la responsabilité de « trouver-créer » (cf. Winnicott (4)) les différents cadres et dispositifs permettant au groupe de fabriquer du symbole comme on fabrique du sens.

Pour cela, il n'est surtout pas nécessaire que le directeur soit partout. Sa présence dans tous les espaces à forte dimension symbolique pourrait avoir l'effet inverse, c'est-à-dire de bloquer le processus de symbolisation. L'autorité selon nous doit s'exprimer par la transmission (sans contrainte) de la possibilité de faire, puis l'éloignement vigilant, ou tout au plus la délégation. Il est important de ne pas méconnaitre l'action réelle du symbolique, dont la racine inconsciente ne suppose pas la présence physique du directeur mais simplement sa présence morale, son évocation ou même seulement son fantasme.

4. VERS DE « NOUVELLES » INSTITUTIONS ET UN « NOUVEAU » DIRECTEUR

Pour le directeur, il s'agit de discerner clairement quels sont les paradigmes réellement mis en cause dans les mutations du système, au-delà des apparences de surface. Rappelons qu'il ne s'agit en aucun cas de négocier la mission symbolisante qui fonde son existence et sa légitimité et que nous avons évoquée plus haut.

Mais, selon nous, une différence fondamentale existe entre ce que certains appellent « les adaptations du directeur », amené à suivre le mouvement tout en gardant ses prérogatives anciennes ou à « refaire de l'institution » quand celle-ci semble être appelée à se défaire, et ce que nous appelons « les mutations du directeur », appelé à construire et à partager le changement, en mettant en jeu (et certes en risque) ses modalités managériales. Nous renvoyons ici très exactement aux différences de changements de niveau 1 (aménagement dans le système) et de niveau 2 (révolution du système) exposés par Paul Watzlawick (5).

Pour nous, le nouveau « faire institution » passera par l'émergence de nouveaux moyens conceptuels et opérationnels et par de nouvelles approches collectives de la réalité sociale et institutionnelle que le « nouveau directeur » aura non pas à définir seul, mais à favoriser, introduire, coordonner, canaliser, mettre en forme, et négocier avec son environnement. Nous pensons ainsi, par exemple, à trois dimensions en développement :

- la co-construction, à réaliser avec les associations employeurs, l'environnement territorial et la coopération avec les secteurs sanitaires et sociaux ;

- l'éthique managériale, qui pourra se développer autour de 5 valeurs: exemplarité, écoute, engagement, espérance et humilité ;

- le dispositif lié à la qualité de vie au travail, qui développe sur le terrain de la psychosociologie ce que l'organisation appelait il y a 20 ans « clinique de l'institution », voire il y a 40 ans « psychothérapie institutionnelle ».

Comme le disait Heidegger (6) : « la tradition est devant nous ».

5. DU MÉTIER DE DIRECTEUR À L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Des raisons, en grande partie dues à la multiplicité des structures intervenantes, entrainent nécessairement une évolution des modalités d'exercice du pouvoir avec un positionnement et une représentation beaucoup plus collective dans l'équipe de direction. Le champ du savoir et du savoir-faire reposant sur la seule personne du directeur n'est plus opérationnel.

Entendons que l'équipe de direction n'est pas l'addition d'individus mais bien la somme de compétences transversales et transmissibles nécessaires à la réalisation de l'institution.

L'équipe de direction et sa cohérence se mesurent aux complémentarités des différents profils : entre le stratège visionnaire, le gestionnaire pragmatique ou le communicant relationnel. Ce collectif directeur devient alors un espace de régulation permettant de transmettre une image sécurisante et dynamique du pouvoir.

Appelés à participer aux changements de paradigme en cours, le directeur et l'équipe de direction doivent prendre garde aux formes élaborées de « l'adaptation » qui en réalité participent de la résistance au changement. Selon nous, ils doivent prendre pleinement part aux mutations en cours, favoriser tous les moyens d'expression et de structuration des changements systémiques, créer les conditions de nouveaux comportements et de nouvelles méthodes. L'objectif étant d'assurer, dans des configurations institutionnelles nouvelles et toujours mouvantes, la fonction essentielle de la direction qui est de permettre dans tous les cas et dans toutes les situations l'émergence et le travail du symbolique.

Jean-Marie MIRAMON
Ancien Directeur Général d'associations Gestionnaire d'établissements sociaux et médico-sociaux

Jean-Philippe TOUTUT
Docteur en psychologie, Enseignant à l'Université de Toulouse Jean Jaurès

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie citée, hors auteurs

(1) Rémi HESS :
Centre et périphérie
introduction à l'analyse institutionnelle, Privat, 1978

(2) René KAES :
Crise, rupture et dépassement,
avec André Missenard, Didier Anzieu, André Kaspi, et al. , Dunod 2013 - 2ème édition -

(3) Jean-Louis LEMOIGNE :
La modélisation des systèmes complexes,
1990, Éd. Dunod.
Réédité en 1995

(4) Donald WINNICOTT :
Jeu et réalité, l'espace potentiel,
Gallimard, 1975,
réédité en folio, 2004

(5) Paul WATZLAWICK :
Changements : paradoxes et psychothérapie,
avec J Weakland et R Fish,
Le Seuil, 1975,
collection Points, 1981

(6) Martin HEIDEGGER :
Être et Temps,
1927, Gallimard,
(1986 trad. François Vezin)

Est-il rentable *d'être éthique ?*

Aujourd'hui, il est normal d'écouter des discours dont le but est de convaincre les dirigeants de l'importance de se comporter éthiquement parce que ce genre de comportement profite aux relations humaines efficientes et au bon comportement managérial. C'est également économiquement rentable.

Tout en tenant compte de la bonne volonté qu'il y a derrière ces affirmations, les arguments employés contiennent un tel mélange de mensonges et de vérités que le minimum que l'on puisse conclure, c'est que la rigueur intellectuelle n'est pas au rendez-vous.

Prétendre qu'un dirigeant se comporte éthiquement pour des raisons économiques et organisationnelles est aussi insensé que prétendre qu'une personne s'abstient de boire du poison parce qu'il a un mauvais goût. Ce type d'argumentation finirait par former des dirigeants condamnés à mourir empoisonnés dès qu'ils trouveraient des poisons dont le goût leur serait agréable.

On s'aperçoit que l'éthique d'entreprise surgit aujourd'hui comme une réponse aux questions que se posent les décideurs dans un contexte où la perte de sens et le manque de confiance sont généralisés. Les idéologies collectivistes se sont évaporées avec la chute du bloc communiste, favorisant la légitimité politique de l'individualisme. L'idéologie du progrès est secouée par des interrogations sur la finalité de l'activité économique et son pendant le consumérisme. Il est donc impératif de donner du sens à son action, il est impératif de manager autrement.

La quête de sens devient universelle mais elle se heurte à la mondialisation libérale marquée par le prima de la valeur monétaire. La valeur d'usage s'effondre au profit de la valeur d'échange.

L'entreprise moderne crée de nouveaux produits non parce qu'ils sont utiles, mais parce qu'elle peut les fabriquer et qu'elle sait les vendre. L'entreprise, autant que les objets qu'elle fabrique, deviennent une fin en soi. La consommation de l'inutile, les maladies de la Terre et le gaspillage des ressources heurtent les consciences.

En faisant la revue de la littérature, nous constatons que le management éthique nous conduit vers un nouveau conformisme, puisqu'il s'agit pour l'entreprise de se conformer à des normes telles que la mise en place d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale. Ces pratiques d'évaluation des politiques de responsabilité sociale de l'entreprise s'ajoutent aux logiques des normes et des certifications : norme qualité, norme environnement, codes d'éthiques et diverses chartes. A titre d'exemple, l'Institute of Social and Ethical Accountability propose une norme globale de l'entreprise éthique.

Une organisation qui s'en tiendrait à un strict alignement sur des éléments normatifs court effectivement le risque du conformisme alors que la question de l'éthique dépasse ce cadre strictement codifié.

La véritable solution pour sortir de cette interprétation réductrice de l'éthique consiste à reconsidérer les qualités humaines dans le cadre du travail. Plus encore, qu'il ne peut pas exister de qualité professionnelle sans qualité humaine au sens

des vertus : courage, prudence, tempérance et modération. C'est-à-dire l'excellence professionnelle exige comme condition nécessaire, même si elle n'est pas suffisante, le développement de toutes ces vertus humaines incarnées et mobilisées dans l'exercice de la vie professionnelle.

C'est une erreur de penser que les exigences éthiques sont différentes des exigences liées au métier ; il n'y a pas de dichotomie entre ce que je suis en tant que personne et la façon dont j'exerce mon métier.

Au regard de ce qui est exposé, ci-après les quelques axiomes qui fondent la structure d'une éthique d'entreprise :

1 L'éthique de l'entreprise n'est pas une éthique différente de l'éthique générale ; Il n'y a pas d'éthique privée, d'éthique publique et une éthique de l'entreprise ; il y a une seule éthique à appliquer à la vie privée, publique ou de l'entreprise ;

2 Le sujet de l'éthique concerne le dirigeant et non pas l'entreprise. L'entreprise ne peut être condamnée juridiquement pour son manque d'éthique ;

3 L'éthique est une science théorique à caractère normatif et relatif ; l'éthique nous dit ce qu'il faut faire en théorie, son application à des cas concrets est souvent complexe et variable dans le temps. C'est pourquoi il est nécessaire de faire preuve de prudence ;

4 L'éthique s'inscrit dans la positivité, elle évoque le souci de faire le bien et en conséquence, éviter le mal ;

5 L'éthique ne coïncide pas toujours avec la légalité. Tout ce qui est éthique n'est pas forcément légal ; tout ce qui est légal n'est pas forcément éthique. La loi humaine n'est pas nécessairement synonyme de moralité ;

6 Nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'incantation du dirigeant d'entreprise qui affirme sa volonté d'exercer un management éthique.

L'éthique est un questionnement permanent de la conscience, édictée dans le cadre d'une organisation dont le but est de fixer un comportement ; écrite dans une charte ou un code déontologique, l'éthique s'apparente à une réglementation. L'entreprise peut alors devenir conceptrice des valeurs, pour autant cela n'est pas suffisant.

Les chartes et les codes déontologiques ont le mérite d'éveiller la critique. Cependant, nous pouvons craindre qu'ils n'induisent une limite à notre conscience individuelle et nous ramènent à une morale des obligations et des interdits. Il est vrai que ces écrits rappellent parfois les vieilles pages de la casuistique.

Adopter un comportement éthique, c'est avant tout une conscience éveillée et critique qui interroge notre professionnalisme et nos pratiques managériales.

Adopter un comportement éthique, c'est pratiquer l'altérité et trouver la juste mesure pour une vie professionnelle et sociale harmonieuse.

Adopter un comportement éthique permet d'ancrer une identité sociale dans l'entreprise, en fédérant l'ensemble des parties prenantes.

Adopter un comportement éthique, c'est consolider la gouvernance en lui permettant de délibérer sereinement et en prenant les décisions en cohérence avec ses valeurs.

En bref, adopter un comportement éthique, c'est examiner sa conscience et agir en toute circonstance en respectant la dignité de l'autre « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse ». *Emmanuel Kant*

Andrés ATENZA
Directeur Général de l'ANRAS

La médiation *par le théâtre*

Une scène et pas un divan. Des planches et non plus un fauteuil. Mais quelle folie est en train de prendre le thérapeute ? Le voilà qu'il propose à ses patients de monter sur les planches et même de les faire un peu brûler. Dont acte.

Certains hurleront peut-être au blasphème. Au nom de quoi oser mêler le père de la psychanalyse et le Dieu rugissant du théâtre ? Soit. Les auteurs ont choisi d'appeler ce joli petit blasphème une médiation thérapeutique par le théâtre. Ce présent travail s'attache à montrer les processus qui la soutiennent. Il sont complexes. Ils visent à faire monter sur scène les parts les plus furieusement réelles de notre vie psychique. Ils permettent d'accueillir ces intelligences du corps bruyantes pour leur trouver une voix, puis des mots. Derrière l'harmonie des histoires se cache encore le grésillement de la démesure. Certains de nos patients n'ont pas eu le luxe de pouvoir l'ignorer.

Ce livre se propose de penser comment et pourquoi leur permettre de trouver quelqu'un à qui parler. La médiation thérapeutique par le théâtre ne peut pas sauver des vies psychiques. Elle peut cependant permettre de relancer la vie là où elle était devenue invivable ou étouffante. La relancer un peu. Mais suffisamment pour infléchir une trajectoire morbide.

Encore ne faut-il pas lancer des pistes au ciel sans pouvoir convaincre de leur solidité épistémologique. Ce sera aussi un des soucis de ce livre. Ne pas perdre le lecteur dans un malicieux tour de passe-passe. Mais lui offrir des pistes innovantes ancrées sur une étude attentive du corpus psychanalytique. La révolution freudienne établissait le dévoilement d'un sens inconscient, Dionysos et ses cris en révèlent l'au-delà. Là où Freud déchiffre, Dionysos rugit. Convoquer Freud avec Dionysos, c'est redonner à la scène sa dimension de plancher. Une chose est certaine : ce n'est pas le théâtre qui fait médiation, mais ce qu'il convoque. C'est ici qu'il convient de lire Freud avec Dionysos : aussi bien pour aller au-delà de la métaphore que pour analyser les pouvoirs singuliers de la scène, comprise cette fois comme espace spécifique où se (re)joue encore et en corps ce curieux passage du récit à l'illusion, du groupe à la troupe, de la fiction à la f(r)iction.

La référence au geste dionysiaque n'est pas qu'une vaine référence mythologique. Dieu protéiforme, dont l'attribut originel est le masque, Dionysos est le dieu étrange et étranger qui ne se laisse assigner à aucune résidence et dont les manifestations soudaines et parfois brutales, appellent à une rupture avec les lois de la cité. Il est le dieu des états de conscience modifiés, des identités multiples et de leurs mises en question, ce qui aurait dû en faire logiquement une des figures de la psychanalyse, au même titre qu'Œdipe ou Narcisse. Dionysos n'est pas toujours un dieu

sage et l'expression brûler les planches, qui désigne la performance monstre d'un comédien, est à prendre réellement au sérieux. Côté intervenant, il s'agira de repérer comment son engagement et son propre rapport à cet art, ne l'enferme pas dans l'imposition d'un savoir technique, artistique, esthétique, mais ouvre à une position que nous appellerons supposition.

Enfin, à l'articulation de ces deux versants (côté scène et côté intervenant) se trouve l'improvisation. La pratique clinique que nous défendons n'est en effet pas conçue comme un protocole déterminé d'avance et valable quels que soient les sujets. Avec ces protocoles aussi sûrs que l'acier des parcmètres, le théâtre thérapeutique risquerait fort de ronronner en racontant indéfiniment la même histoire. Au final, que se passerait-il de profondément surprenant ? La clinique scénique que cet ouvrage défend est en revanche irriguée par une double improvisation : côté scène, du théâtre s'invente et s'improvise pour renaître à chaque séance, côté intervenant la pratique s'improvise également, n'étant déterminée par aucun objectif a priori (social, médical, éducatif ou artistique), mais par une hypothèse : celle d'un sujet en devenir, dont l'épiphanie ne saurait se faire que sur le mode dionysiaque.

Tout au long de ce voyage, une longue étude du parcours d'un adolescent au sein d'un centre éducatif fermé nous servira de guide. Nous le suivrons pas à pas. Dans son centre d'abord, aux prises avec ses démons et la nécessité de soutenir la règle de la cité. Dans ses rêves étranges ensuite, peuplés de chinois jaunes et de monstres terrifiants. Et enfin, sur scène, valsant furieusement avec ses camarades au coeur du dithyrambe des zombies. L'histoire ne finit pas bien. Mais certains rendez-vous manqués enseignent plus au niveau clinique que beaucoup de succès solaires où l'on ne voit plus que du feu. En contrepoint de ces chemins cliniques qui ne négligent pas le terrain, quelques balises théorico-cliniques viendront expliquer des concepts fondamentaux ou bien certains points techniques incontournables pour permettre aux patient de brûler les planches sans que tout cela vire à l'incendie.

L'objectif général de l'ouvrage est donc de mieux faire connaître la médiation par le théâtre. Il s'adresse plus particulièrement aux professionnels du soin et aux étudiants en psychologie. Il désire parler aussi aux amoureux du Théâtre qui s'interrogent sur les processus qui peuvent permettre aux planches d'accompagner un sujet aux prises avec sa souffrance. Comment sortir, par la profondeur, de cet éternel cliché du théâtre thérapeutique en soi ?

Avant de désirer « soigner » des patients par le théâtre, encore faut-il commencer par maintenir la scène thérapeutique en vie.

Jean-Michel VIVES
Frédéric VINOT
Enseignent la psychlogie clinique et pathologique à l'Université Côte d'Azur et sont responsables de master « Psychologie clinique et médiations thérapeutiques par l'art »

Lionel RAUFAST
est Maître de Conférence associé à l'Université Paul Valéry et Comédien

Congrès de l'Aifris
Beyrouth - Juillet 2019

ENJEUX ET CONSTRUCTION DU « VIVRE ENSEMBLE »

Retour d'expériences :
Enfants placés, déplacés, les vertus thérapeutiques d'un voyage solidaire.

IDÉE DE DÉPART

C'est une forme de rêve, d'utopie presque romantique qui s'est emparée de nous, ainsi qu'une profonde envie d'agir à notre niveau le plus concrètement possible, pour apporter une réponse à nos inquiétudes surgies suite aux différents attentats qui ont touché la France, l'Europe et le reste du Monde. Les adolescents accueillis dans nos institutions ont eu des réactions parfois d'une rare violence en refusant de respecter la minute de silence, en applaudissant aux actes terroristes, en radicalisant leurs discours contre l'Etat, l'Institution... Il nous fallait apprivoiser notre peur et surtout défendre nos principes et nos valeurs laïques, humanistes et les transmettre.

MAIS COMMENT ASSURER CETTE TRANSMISSION ?

Nous savions de manière empirique pour bien connaître nos bénéficiaires qu'apporter un simple discours ne suffirait pas ! Il nous fallait inventer un modèle, puiser dans de nouvelles disciplines et surtout ne pas rester dans l'EMOTION.

La rencontre avec des acteurs du développement local, de la solidarité internationale, de l'éducation populaire a été fondatrice, elle nous a ouvert à la perspective du « déplacement »... Déplacement dans l'espace (le voyage solidaire), déplacement dans nos certitudes (sortir de nos institutions), déplacement dans nos représentations (il ne suffisait pas de désigner l'Autre comme responsable...).

Nous avons interrogé nos propres responsabilités (nombre de jeunes dits radicalisés étaient issus d'institutions semblables aux nôtres).

Nous avons appréhendé ces questions complexes en nous orientant vers cette idée qu'aux travers d'expériences partagées, humaines, au service d'une solidarité pacifique, il était peut-être possible de nouer un dialogue avec ces jeunes adolescents blessés dans leurs identités, ne trouvant pas leur place dans notre société. Une jeunesse à la dérive qu'il s'agit d'ouvrir à des expériences positives, porteuses de sens.

NAISSANCE D'ANRAS SOLIDARITES

ANRAS Solidarités a été créée pour permettre à ces jeunes, et aux intervenants sociaux qui les accompagnent au quotidien, de s'inscrire dans un processus de changement vers une citoyenneté ouverte au monde, solidaire et active.

Directeurs d'établissements sociaux et médico sociaux (Maisons d'Enfants à Caractère Social / Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique / Centre Educatif Professionnel / Institut Médico Educatif), nous avons pour mission d'accueillir des publics jeunes, en difficultés sociales, présentant parfois des troubles du comportement, des carences éducatives et/ou des problématiques de délinquance. Pour contribuer à répondre à ces enjeux, l'association entend proposer, à tous les publics concernés, des alternatives d'engagements porteuses de sens, autour des questions d'inégalités, de discriminations, d'identités, de genres, d'accès aux droits, de citoyenneté, de culture, de solidarité internationale, de développement durable et d'environnement, par le biais de chantiers solidaires en France et à !'Etranger, notamment au Maroc.

La proposition est de s'adresser, d'une part, à l'ensemble des jeunes issus de nos établissements, sans distinction d'origine sociale, économique ou culturelle, à travers le renforcement de leur pouvoir d'agir et de les accompagner dans leur parcours d'engagement. Parallèlement, le projet s'adresse, d'autre part, aux praticiens de !'Intervention Sociale (éducateurs, animateurs sociaux, formateurs ...) auxquels l'on offre des possibilités d'expressions diversifiées de leur accompagnement éducatif et thérapeutique. En initiant la rencontre, en appréhendant le sens des mots, en questionnant les représentations, en développant l'esprit critique, la confrontation non violente, ANRAS Solidarités vise à faire naître de la compréhension par la connaissance de l'Autre, par l'échange, ceci des deux côtés de la Méditerranée et sur chaque territoire où pourront se développer les chantiers solidaires. Ces expériences partagées sont productrices de « Culture Commune », sans gommer les différences mais dans le respect des individus et de leurs appartenances. « A travers l'Autre, je me reconnais, j'identifie mes forces et mes faiblesses, je reconnais en l'Autre ce qui me singularise mais aussi ce qui nous rassemble. »

NOTRE PRESENTATION : QUI SOMMES- NOUS ?

Travailleurs sociaux de formation initiale, diplômés d'études supérieures en Sciences Sociales et en Management, nous sommes Directeurs d'Etablissements sociaux et médico-sociaux depuis de nombreuses années. Portés tous deux par une vision humaniste du travail social, nous sommes fondateurs d'Anras-Solidarités et à ce titre, avons collaboré à la constitution d'un Master en Intervention Sociale (Université IBN ZHOR Agadir-Maroc). Parallèlement nous avons organisé l'acte 1 d'un colloque « Mobilités et Solidarités » à Agadir en Avril 2018.

Marilyne GERARDI
Membre du CONSORTIUM du projet « jeunes des deux Rives » porté par Migrations et Développement en lien avec SOLIDARITE LAIQUE (Financement Agence Française de Développement) elle participe au développement d'actions de rencontres et d'échanges entre associations françaises, marocaines et tunisiennes.

Patrick FAUVEL
Depuis 25 années, Juge Assesseur auprès du Tribunal pour Enfants - Albi (81).

POSTULAT DE COMMUNICATION

Avant toute autre chose, nous souhaitons souligner que, dans le cadre de cette communication, notre parti pris est de nous éloigner de nos référentiels professionnels habituels, pour nous ouvrir à une nouvelle posture inspirée des théories de la réflexivité et du pouvoir d'agir : celle de directeurs-chercheurs. Nous allons essayer de « dépassionner » nos propos et analyses.

En effet, bien que nous venions témoigner d'expériences de terrain réalisées à partir de nos fonctions respectives de directeurs d'établissements sociaux, médico-sociaux, la modification de nos regards singuliers nous amène à identifier et à questionner nos propres expertises d'acteurs de terrain.

Notre étude s'appuie sur des expériences de solidarité internationale conduites depuis 5 années déjà. Il s'agit de la mise en place de Chantiers Solidaires en France et à l'étranger qui réunissent des professionnels de l'action sociale en lien avec des adolescents placés ou accueillis en institutions.

Nous avons recueilli, au-delà des nombreux témoignages d'acteurs, de multiples matériaux (vidéos, photos, récits, carnets de voyage) qui sont venus alimenter une réflexion globale articulée à partir de trois points :

1 La question des « jeunes acteurs » de ces chantiers (ouverture au monde, relations de confiance, estime de soi)

2 La question des professionnels (échanges, apports interculturels, richesse de l'expérience)

3 Et enfin la question de notre propre management (modifications, transformation)

TOUT D'ABORD ET AVANT D'ABORDER CES TROIS POINTS :

QUE SONT LES CHANTIERS SOLIDAIRES ?

Les chantiers solidaires, tels que nous les concevons, en France et à l'étranger, ne sont pas de simples transferts ou séjours touristiques, mais des moments d'échanges et de partages permettant, tout en se rendant utiles aux autres (rénovation d'une école, nettoyage de plages, réalisation de fresques murales..), de construire collectivement une dynamique pour tendre vers un objectif commun, LA CONSTRUCTION D'UNE CITOYENNETE à la fois individuelle et collective, partagée et réciproque. Les acteurs : professionnels de l'action sociale, jeunes accueillis en institutions, parents qui sont mobilisés en amont et en aval des départs mais aussi associations locales, élus, financeurs.

Le support du chantier (travail collectif) est important mais il n'est qu'un axe du projet et non la finalité. En effet, la **rencontre** entre jeunes d'horizons différents, la mise en relation avec des populations d'accueil et des associations locales viennent apporter une plus-value et ancrer chez les différents acteurs du projet l'envie de s'ouvrir au monde dans une perspective de connaissance et de mouvement créatif.

QUI SONT LES JEUNES ACTEURS DE CE PROJET ?

Issus de nos établissements sociaux et médico-sociaux du sud de la France, ces jeunes filles et jeunes garçons sont âgés de 13 à 20 ans.

Ils ont pour dénominateurs communs, un parcours familial chaotique, des problèmes de comportement, une intolérance à la frustration, un sentiment d'abandon et un manque d'estime de soi.

L'INTENTION DE DEPART

Valoriser ces jeunes, mettre en évidence leur capabilité[1] en les amenant à participer activement à agir pour l'Autre, sans en attendre un retour financier.

Par exemple, nombre de ceux-ci peuvent être déscolarisés ou en échec scolaire, pour certains même en rejet total de l'Institution. Ainsi, participer à rénover une école pour permettre à des enfants défavorisés d'accéder à l'éducation vient bousculer leurs représentations. C'est alors une sorte de défi qui s'offre à eux et valorise leurs compétences et leur estime de soi. L'image de soi pour ces enfants est souvent au cœur des problématiques qui les mettent en situation de handicap ou en empêchement social.

Ils sont heureux de partager cette expérience avec leurs pairs et fiers de transmettre à leurs proches ce dont ils sont capables.

Souvent porteurs de stigmates dans nos institutions, ces jeunes par leur participation sont reconnus comme des acteurs à part entière de solidarités internationales.

L'environnement à la fois insécure (parce que très éloigné de leurs habitudes de vie) et nouveau vient percuter leur rapport aux autres et à eux-mêmes. Ils perçoivent des sensations et goûtent à un mode de vie et d'expression différents, c'est alors qu'ils adoptent des comportements mieux adaptés et bien différents de ceux qu'on leur connait.

Autre exemple : alors qu'il est généralement impossible de les retenir à table dans nos institutions, lors des chantiers solidaires ils prennent plaisir à s'attabler, manger, discuter, échanger lors des repas.

Le rapport aux objets connectés se modifie, par obligation (pas ou peu de réseaux) ce qui après quelques jours ne pose plus problème, les rapports humains prennent alors une place prépondérante.

Le fait d'être « Hors les Murs » place l'adulte qui accompagne le groupe dans une position rassurante, la relation de confiance s'instaure plus facilement.

Ils passent du « j'invective » à l'échange et au parler, l'adulte est repérant.

L'étonnement qu'ils manifestent par leurs questionnements est nouveau, les éducateurs découvrent leur capacité à être curieux du Monde et des Autres.

Physiquement des évolutions se font jour: l'attitude maussade qui est de mise se transforme en sourires. Ils relèvent la tête, se redressent.

En fait, tout ce qui paraît inenvisageable en France ne semble poser aucun problème dans ce contexte-là. Hors de leur environnement habituel, les jeunes parviennent à s'exprimer différemment, ils se sentent utiles, s'autorisent à se montrer différemment.

Les masques tombent, ils se laissent aller à plus de quiétude, le temps semble suspendu, les moments partagés sont authentiques et chargés d'émotion...

Bien entendu, tout cela nous ramène à ce que nous mettons en place dans nos établissements :
Ne sommes-nous pas trop « normés » ? N'est-il pas temps de voir les institutions autrement ? Est-ce que notre expérience n'est pas une autre manière de faire de l'institution et dans le même temps d'inventer une méthodologie d'inclusion ?

QUI SONT LES PROFESSIONNELS QUI PARTICIPENT À CES CHANTIERS ?

Nos établissements emploient des professionnels de l'Education Spécialisée et de l'action éducative et sociale : éducateurs spécialisés, enseignants, psychologues, animateurs, moniteurs éducateurs...

Notre choix s'est porté sur le volontariat, en effet, nous ne souhaitions pas désigner des collègues pour éviter toute résistance possible.

Les projets solidaires, par principe, sont ouverts à tous les encadrants des jeunes accueillis, y compris les personnes qui occupent des emplois périphériques à l'action éducative : veilleurs de nuit, maitresses de maison...

Le préalable, étant de convoquer à ce projet des professionnels « aguerris », dans la logique des compétences proposées par Le Boterf[2]. Il s'agirait de professionnels en situation de maîtrise, c'est-à dire ayant acquis l'ensemble des méthodologies de travail, sachant transmettre leur savoir, mais ayant aussi une appropriation d'une déontologie. Nous pouvions alors témoigner de leur capacité à fédérer du public jeune, à être autonomes, à constituer une base solide et fonctionnelle pour s'emparer du projet d'actions solidaires.

Par ailleurs, nous avons accordé une place importante à l'altérité, à la rencontre avec l'Autre, celui qui assigne à nos propres responsabilités.

Nos institutions sont protectrices et contenantes, elles peuvent par ce caractère enveloppant inhiber la créativité et freiner l'interaction. Les professionnels qui acceptent ce départ sortent de leur « zone de confort » et alors, peuvent se réactiver des phénomènes d'angoisse et d'appréhension.

Or, arrivés sur place, les salariés prennent conscience que même « hors les murs » ils sont et font l'INSTITUTION. Par là même, ils demeurent porteurs des valeurs éducatives, du projet institutionnel, des missions, ce, toujours en référence à leurs identités professionnelles.

Les rituels institutionnels sont interrogés du fait de ce nouvel environnement qui modifie les repères, les perceptions, les certitudes.

En effet, la mobilité géographique (aller vers) est inhérente à l'idée de découverte des personnes, de lieux et d'espaces nouveaux, elle entraine une mobilité psychique qui explore de nouveaux horizons, ouvre l'esprit, rend plus perceptif.

Le concept de mobilité renvoie à la capacité individuelle ou collective de tisser du lien social … Les rencontres sont riches tant avec les jeunes placés- déplacés qu'avec les acteurs locaux. Une communauté d'esprit s'impose par le simple fait de la rencontre dans un lieu tiers loin de toutes formes d'appréhensions culturelles.

A contrario, la culture de l'Autre devient objet de curiosité, elle entraine l'échange et suscite la réflexion.

Le professionnel devient miroir pour les jeunes qui viennent se nourrir de ces moments de convivialité qui permettent de dépasser les représentations de l'Etranger, qui réveillent la curiosité et permettent le lâcher-prise.

La relation de confiance inhérente à l'accompagnement éducatif ou pédagogique fait sens dans ce contexte car elle est rendue incontournable par l'environnement. Cependant, les relations qui viennent se nouer permettent d'établir un lien qui renforce cette confiance entre l'adulte et l'adolescent.

Les chantiers solidaires sont également un temps « d'AGIR EN COMMUN » ; ensemble on bâtit, on peint, on fabrique, ce qui vient renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté agissante pour le bien commun. Faire œuvre de solidarité, permet de se sentir utile aux autres. Professionnels et jeunes s'accordent, se respectent, s'entraident dans un esprit positif. Le discours éducatif habituel laisse la place aux actions concrètes qui donnent du sens au quotidien.

Cette découverte du « POUVOIR D'AGIR » remet le professionnel au cœur de ses responsabilités, le positionne comme GARANT du projet commun et de ces expériences partagées nait une forme de symétrie des rapports.

COMMENT CETTE EXPERIENCE MODIFIE NOTRE MANAGEMENT ? VERS QUELLE APPROCHE S'ORIENTE-T-ON ?

De manière générale, les directeurs d'établissements prônent un management participatif éclairé[3].

Or dans la réalité de terrain, nous percevons les limites et la complexité de cette orientation et de sa mise en œuvre. Ce n'est souvent qu'un jeu de rôles, une histoire de postures. De dupes ?

L'expérience des chantiers solidaires à l'étranger nous a amenés à questionner cette approche. De fait, il nous semblait qu'en dehors de nous et de nos propres repères se jouait une transformation de nos enjeux managériaux.

En effet, tout comme nos professionnels, nous sortons de notre zone de

confort et de notre cadre institutionnel qui fait autorité[4] et loi pour nos équipes et pour nous- mêmes.

La parole institutionnelle que nous portons « ailleurs » vient alors s'enrichir d'interactions non seulement avec les acteurs locaux mais aussi avec les professionnels et bénéficiaires de nos établissements.

Notre travail à découvert sous forme « d'aventures » où tout peut se réaliser, s'organiser, s'imaginer

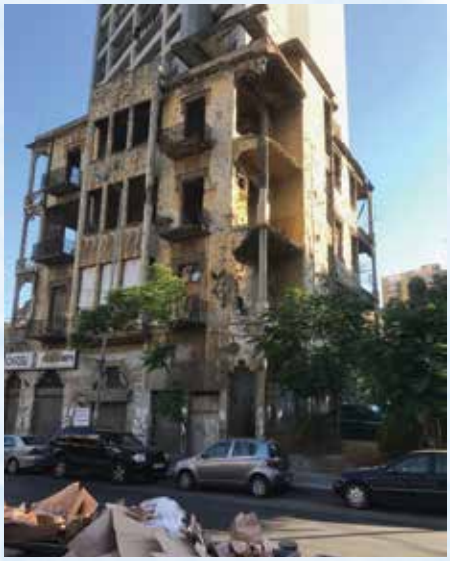

laisse libre cours à la créativité RESPONSABLE. Créativité qui induit un rapprochement dans une confiance mutuelle du fait de nos attentes réciproques :

- Nous, directeurs, avons pour objectif de permettre une expérimentation solidaire à nos professionnels et aux jeunes dans un cadre sécurisé, repérant et porteur de sens.
- Les professionnels souhaitent eux réussir cette expérience et s'enrichir de ces rencontres interculturelles.
- Les jeunes, quant à eux, veulent participer à un ouvrage collectif et ainsi se rendre utiles socialement.

Nous percevons que nos postures de directeurs évoluent au bénéfice d'une alliance entre acteurs, d'une compréhension mutuelle de nature à partager une co-responsabilité avec les professionnels qui accompagnent nos chantiers solidaires.

Les salariés deviennent de fait maîtres à bord, ils apportent à nos organisations de nouveaux savoirs par leur implication et leur engagement. Ces moments de partage et de proximité viennent modifier nos perceptions et représentations, nous intégrons ceux-ci comme étant une richesse supplémentaire dans nos organisations et non plus parfois comme source de conflits au travail.

PAR EXEMPLE : DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU CHANTIER SOLIDAIRE

Dans un premier temps, après avoir rencontré "seuls" les différents partenaires associatifs et institutionnels à l'étranger nous sollicitons nos salariés pour qu'ils acceptent de se rendre sur place (sans les jeunes) pour s'approprier le sens même du projet au-delà des organisations à mettre en place.

C'est ainsi que les salariés deviennent eux-mêmes acteurs, partenaires et porteurs de projet. Ce n'est plus la seule volonté d'une direction mais bien une ambition commune co-construite.

Cette approche nous a conduit à faire un pas de côté, à taire nos propres peurs (partir à l'étranger, au Maghreb notamment, peut se révéler problématique) et à susciter une confiance réciproque.

De retour, ce sentiment perdure, il est important de se retrouver et de mettre en mots toutes les émotions vécues, partagées afin que s'écrive l'avenir en tenant compte des volontés des uns et des autres.

Les relations professionnelles évoluent de telle manière qu'elles

mettent à jour des groupes d'appartenance :
Celui des salariés qui ont pu expérimenter les chantiers solidaires et…les autres.

Nous devons rester absolument vigilants pour éviter les clivages et conflits entre salariés, garder une posture qui fédère sans faire de différence et amener l'adhésion des autres salariés pour alimenter les prochains départs.

Pour ce faire, depuis 5 ans, nous récoltons toutes formes de matériaux (vidéos, photos, récits…) qui sont exposées lors de journées institutionnelles autour de la SOLIDARITE INTERNATIONALE afin de partager avec le plus grand nombre une communauté d'intérêts.

EN CONCLUSION

Le projet se positionne aussi sur une approche expérimentale, innovante, offrant l'opportunité à toutes les parties prenantes d'accumuler des savoirs pour produire des connaissances et éléments de méthode en direction des organisations de jeunesse et du monde universitaire en vue d'une réplication de l'action à une échelle plus vaste.

Nous nous sommes ouverts à de nouveaux partenariats qui sont venus enrichir, compléter nos savoirs et savoir-faire, nous nous montrons « passeurs de cultures », la SOLIDARITE part du principe de la communauté d'intérêt, elle invite à puiser dans ses propres ressources pour s'ouvrir aux autres, s'ouvrir au monde avant de revenir vers soi.

En ce sens, la SOLIDARITE se fonde sur l'interdépendance et invite l'Autre à stimuler, puis éveiller sa singularité pour l'amener à investir sa place personnelle dans la société.

La SOLIDARITE s'inspire des référentiels communs d'une personne portés par l'UNESCO qui prônent le respect du droit de choisir, de la dignité humaine, et recouvrent des valeurs, les langues, les arts, les modes de vie.

La SOLIDARITE prend appui sur une démarche de projet partagé : il s'agit de faire ensemble, de créer ensemble, d'agir ensemble dans un même objectif pour réaliser un objet commun : VIVRE ENSEMBLE.

Nous avons l'ambition d'apporter un éclairage singulier et nouveau sur nos métiers de directeurs d'établissements, de changer le regard sur nos publics, de développer les moyens d'expression et d'action de nos salariés.

Il reste des ajustements à organiser, d'autres contrées à explorer, des financeurs à convaincre.

Nous sommes persuadés que c'est avec des sociétés ouvertes que pourront être abordés les enjeux sociaux, selon que nous adoptons une attitude de repli ou d'ouverture, le rapport à l'Autre deviendra l'élément-clé du devenir de l'Humanité.

Notre responsabilité : transformer le conflit en désir de création par le travail et l'adosser au sentiment partagé d'égalité.

Marilyne GERARDI
Directrice ANRAS CEP Saint-Papoul, ANRAS Solidarités

Patrick FAUVEL
Directeur ANRAS ITEP de Massip, ANRAS Solidarités

1 - Armaya SEN
2 - Guy LE BOTERF
3 - Jean-Réné LOUBAT
4 - Hannah HARENDT

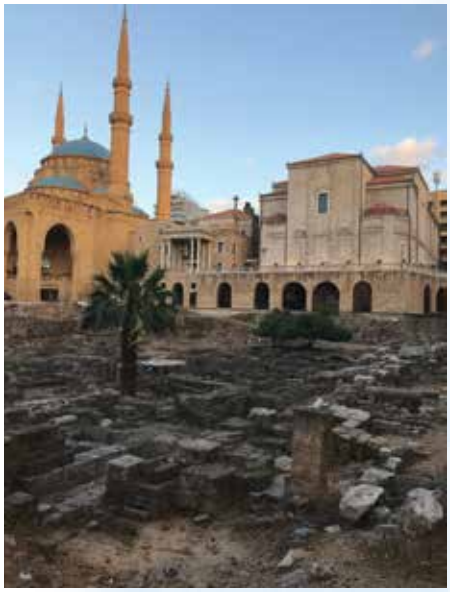

Valorisation de l'utilité sociale et sociétale

Le Conseil d'Administration de l'ANRAS a choisi de promouvoir une valorisation de l'utilité sociale et sociétale à partir d'un panel d'établissements parmi la soixantaine gérée par l'association. Le processus a commencé en septembre 2017. Valorisation et non évaluation générale car le but n'est pas ici de sanctionner mais de conforter l'ensemble de la communauté ANRAS sur des points forts qui puissent induire une fierté légitime.

Ce rapport d'étape témoigne d'un succès d'une part du fait du très bon accueil des usagers et du personnel (sauf très très rares exceptions d'individualité) et d'autre part au vu des réponses positives, franches et massives. Le marqueur de l'utilité sociale (qui impacte toutes les personnes qui fréquentent l'ANRAS) est l'empowerment. Celui de l'utilité sociétale (qui impacte le vivre-ensemble à l'intérieur et à l'extérieur de l'ANRAS) est la socialisation.

Ainsi, l'ITEP de Massip à Capdenac situe, parmi ses acquis principaux (toutes populations confondues), la bonne estime de soi et les bonnes relations interpersonnelles, en sachant que les jeunes se sont sentis valorisés par ces questionnaires pris très au sérieux. Quant au seul personnel de cet ITEP, il se sent maitre de lui et en capacité d'individualiser ses rapports avec les jeunes.

A la Maison d'Enfants Le Chêne Vert, toute sa population se sent capable de se fixer des buts et de s'en donner les moyens. Il est marquant d'observer que ces enfants, souvent traumatisés, soient si enclins à entretenir davantage de relations avec leurs proches. Le personnel se sent à l'écoute des jeunes et insiste sur la cordialité dans la communauté.

Il pourrait paraître surprenant que les résidents (et le personnel) de l'EHPAD Sainte Monique, à Toulouse, insistent sur leur désir d'apprendre encore. Moins surprenant est l'affirmation que tout le monde mérite le respect. Le personnel se dit très volontaire pour l'innovation et la valorisation des résidents.

Le CEF Chemins du Sud est le plus activement participatif de tous les établissements visités. Les jeunes ont pris sérieusement les questions. Les jeunes et le personnel sont quasi unanimes pour dire savoir ce qu'on attend d'eux, et, en groupe restreint, les résidents sont fermement décidés à changer et affirment une estime de soi. Cependant, le modérateur a observé des petits débats vifs mais significatifs sur l'égalité en dignité. Quant au personnel, il est très volontaire et demandeur de formations. Là aussi, il y a eu débat particulièrement sur l'opportunité d'un règlement intérieur concerté avec les jeunes.

Les Résidences Habitat Jeunes de Blagnac, Figeac et Saint-Gaudens

ne sont pas que des logements. Le personnel et une majorité de jeunes font de grands efforts pour animer les résidences essentiellement en collaboration avec des organismes géographiquement proches, et ils sont en quête d'ouverture sur le monde. Le personnel exprime un désir de formation.

L'ANRAS peut donc être fière de ces 5 établissements : leur utilité sociale et sociétale est patente. Une demande souvent formulée est celle d'une formation en gestion des conflits. Il faut ajouter que les directrices ou directeurs mentionnent l'extraordinaire dynamique d'ouverture vers l'extérieur et bien d'autres aspects. Notons encore que le personnel administratif et de service se sent, presque toujours, partie prenante de la communauté. L'essentiel de ce rapport n'est pourtant pas là.

CE QUI EST FRANCHEMENT NOUVEAU

Notre parti pris de départ est une enquête sur les ressentis. Nous n'avons pas du tout testé le professionnalisme des établissements. Ces évaluations sont déjà faites par ailleurs. Nous n'avons pas étudié la gestion ni le management : ces procédures de contrôle indispensables réduisent trop souvent la finalité du secteur social et médico-social à une arithmétique financière, même si les rapports des Cours des Comptes s'intéressent de plus en plus au bien-être des personnes concernées par les financements. Le ressenti est au contraire subjectif mais son expression est très importante comme en témoignent certains bulletins de météo qui mentionnent aussi la température ressentie. Pourtant aux 19e et 20e siècles, les sciences humaines, sans doute jalouses des sciences physiques, ont eu tendance, pour se dire objectives, à introduire des mesures donc les mathématiques : sociologie structuraliste, Nouvelle Histoire, etc.

Ces méthodes ont une fécondité certaine. Le ressenti est une perception de la réalité, mais pas la réalité. D'ailleurs, notre enquête ne s'est pas mêlée de diagnostics médicaux ou de thérapie. Cependant, les sciences physiques ne donnent pas non plus la réalité, elles ne nous en procurent qu'une perception comme le dit Einstein dans sa comparaison du monde avec une montre fermée dont il faut deviner le mécanisme sans pouvoir l'ouvrir. Déjà Kant, au 18e siècle, insiste dans « Critique de la raison pure » sur le fait que toute connaissance scientifique est subjective (subjectivité transcendantale) et n'a connaissance que de phénomènes (ce qui apparaît) et non des choses en soi. La conscience expérimente et comprend le monde qu'au travers de ses « logiciels », de ses catégories, de sa logique, de ses « lunettes ».

Bref, nous n'avons que des représentations du monde. La vérité absolue n'existe pas et la réalité est inaccessible. Les rapports savants sur le secteur social et médico-social ne sont que des représentations d'une réalité humaine. Le ressenti qualitatif n'est pas plus vrai ou réel, mais il exprime une autre représentation de la réalité humaine, moins raisonnée mais plus humaine, plus en prise avec le vécu. Quand très majoritairement des jeunes en difficulté déclarent qu'ils ont l'estime d'eux-mêmes, tel éducateur peut penser que pourtant tel ou tel jeune est mal dans sa peau. Mais ce que dit le jeune n'est ni une erreur, ni un détail, c'est sa façon de se percevoir qui mérite d'être prise en compte. Or notre genre d'enquête sur le ressenti est une première en France, sauf erreur de notre part.

Il n'en est pas de même en Norvège surtout depuis 2009 (cf. CNAPE Forum mars 2019). Le secteur médical et médico-social est mal géré sans le droit des usagers à participer à l'organisation de la vie quotidienne, et même à la formation des professionnels. Tel est le sens explicite de la loi Norvégienne. De ce fait, la question essentielle posée aux résidents est : « qu'est ce qui est important pour vous ? ». Cette question résume les 109 questions de notre enquête. La réponse du résident n'est évidemment pas scientifique, elle est de l'ordre du ressenti, principalement dans l'empowerment et la socialisation comme l'indiquent les Norvégiens. La loi norvégienne que le monde regarde comme le nouveau paradigme est-elle transposable en France ? Oui, si l'on cesse de prendre le ressenti de l'usager comme une information négligeable. D'ailleurs les évènements récents des Gilets jaunes et du Grand débat, expression des ressentis divers de tout un chacun, ont mis en évidence l'urgence de tenir compte des ressentis peu raisonnés des usagers de la politique et de l'économie, et pas seulement des raisonnements des savants et des dirigeants.

Le secteur social et médico-social gagnera beaucoup à en prendre conscience. Les nouveaux CPOM peuvent, à certains égards, laisser des marges de manœuvre.

UNE EXPÉRIENCE UNIQUE RÉUSSIE

Ce bouleversement du rôle des personnes accompagnées dans les directives des établissements repose en fait sur un principe fondamental : il n'y a pas deux sortes d'humanité, celle de ceux qui savent et celle de ceux qui ne savent pas. Les compétences et fonctions diffèrent, mais les sensibilités et les vécus, les joies et les peines, les difficultés d'être et de bonheur de vivre se recoupent. Dès ce rapport d'étape, nous le prouvons. Les 62 questions ont été les mêmes pour les membres du personnel et les personnes accompagnées : « ai-je l'impression de me contrôler dans des situations difficiles ? », cette question parle à tout être humain qu'il soit accompagnant ou accompagné. La difficulté d'une situation peut être perçue différemment ainsi que l'évaluation de l'autocontrôle, mais la dimension existentielle voire tragique, est de même nature pour tous.

Autre exemple de question posée dans la réunion mixte (personnels, usagers et proches) d'écoute partagée : « suis-je motivé(e) pour promouvoir et défendre mes droits ? » convient à tout membre de la communauté d'établissement : certes les moyens d'agir ne sont pas les mêmes et les droits revendiqués non plus, mais l'objectif, la motivation et la notion de règles justes sont ressentis de la même façon.

Ces deux questions sur l'empowerment interpellent chacun tout comme cette question sur la socialisation pour la même réunion mixte : « suis-je à l'aise en groupe ? ». Le ressenti de la réponse peut cacher une souffrance aussi bien pour tel professionnel que pour tel accompagné. L'étiologie est différente mais le sentiment secret est du même ordre humain. Aucun participant n'a trouvé anormal de répondre aux mêmes questions que toute la communauté. C'est un signe fort.

Une réunion d'écoute partagée consiste, dans cette enquête, à répondre individuellement par des croix à un questionnaire identique pour tous : anonymat de la réponse et possibilité de questions orales croisées entre les participants mais dans des débats très courts car ce n'est pas un colloque. Les membres du personnel accompagnant ont eu, en plus de la réunion mixte, une réunion propre. Mais ils n'étaient questionnés que sur l'empowerment et la socialisation de ceux qu'ils accompagnent. Là aussi, mise en évidence d'une

seule humanité puisque les 109 questions ont été les mêmes pour l'ITEP, la MECS, l'EHPAD, le CEF et les RHJ.

Pourtant les populations n'ont pas les mêmes situations de faiblesse. Certes, quelques rares questions ont été retirées et d'autres reformulées selon les établissements dans le but que tous comprennent. Le modérateur pouvait expliciter la question. Mais aucun professionnel ne s'est trouvé contrarié par le fait qu'un EHPAD ait les mêmes questionnaires qu'un CEF. Encore un signe fort. Bien sûr le projet avait été expliqué avec l'appui du 1er fascicule en A5 « Valorisation de l'utilité sociale et sociétale de l'ANRAS » (voir PJ). Exemple : « est-ce que je pense à laisser une marge de manœuvre aux personnes dont je m'occupe ? ».

Ces dernières sont très diverses d'un établissement à l'autre, mais les questions restent pertinentes pour toutes. De même, en ce qui concerne la socialisation : « est-ce que je fais attention aux contagions de « théories du complot » chez les usagers, et à leurs dégâts ? ». Pas un seul établissement n'échappe aux rumeurs et à leur harcèlement. Remarquons bien que le fait de poser des dizaines de questions à tous les personnels de l'ANRAS n'enlève rien à la force de leur pertinence et n'aboutit pas à des truismes « passe-partout ».

UNE PHILOSOPHIE CONFIRMÉE DANS LE SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Il est difficile de lutter contre le mythe médiatique de l'homme fort, équilibré et battant, qui, comme tout modèle d'humanité, rejette dans l'exclusion ceux qui n'y correspondent pas. Nous avons pu vérifier le bien-fondé de notre humanisme de la vulnérabilité universelle. Les uns et les autres n'ont pas les mêmes niveaux de faiblesse hic et nunc, c'est pourquoi il y a des accompagnants et des accompagnés. Mais nous sommes tous identiquement vulnérables, c'est-à-dire en risque d'échec, de maladie, de souffrance, de solitude, de désespoir, de dégénérescence, etc. Comme le dit Heidegger, « la réalité humaine est un être pour la mort ». Cette prise de conscience conduit à la conviction que la dignité des personnes est indépendante de leurs performances, qualités ou défauts. La dignité est absolue et elle se manifeste même davantage dans la sagesse propre à ceux qui ont beaucoup souffert. C'est ainsi que tout le monde avait à répondre à un questionnaire propre à découvrir le ressenti de cette vulnérabilité universelle : « suis-je convaincu(e) que tout le monde mérite le respect de sa dignité ? » ou pour les seuls professionnels : « puis-je convaincre les usagers qu'ils ne sont pas exclus, mais accompagnés, et que tout le monde a ou aura ses chances et ses faiblesses ? ».

Le combat n'est pas encore gagné mais ce rapport d'étape confirme que l'ANRAS a raison de vouloir prendre en compte les ressentis et de chercher à estomper la dualité accompagnants-accompagnés. « Quiconque est quelqu'un qui compte ».

Bernard IBAL
Vice-Président de l'ANRAS,
Administrateur référent du projet

Des Majeurs
sous tutelle mais citoyens !

Après des réformes récentes pour certains pays européens (dont l'Allemagne ou l'Espagne), 13 états membres de l'Union Européenne ont consacré le droit de vote pour les majeurs protégés, dont la France.

Le refuser y est considéré comme une discrimination.

« L'article L.5 du Code électoral introduit une discrimination entre les citoyens, puisque basée sur le handicap pour un groupe entier de personnes. En cela, et parce que la privation du droit de vote relève de la seule décision discrétionnaire du juge des tutelles, notre système contrevient au droit international. » (page 251 de l'article 5 du Code électoral)

Depuis la loi N° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, les personnes majeures, sous mesure de protection « tutelle » bénéficient de la possibilité de voter, mais aussi de se marier, de se pacser ou de divorcer sans requérir préalablement l'autorisation du juge.

IL S'AGIT D'UNE AVANCÉE CERTAINE DANS LE SYSTÈME JURIDIQUE FRANÇAIS

Dénoncée par le défenseur des droits, plusieurs fois pointée du droit par la rapporteuse spéciale sur le droit des personnes handicapées, non conforme aux conventions internationales, la possibilité de retirer le droit de vote aux personnes sous tutelle fut enfin abrogée.

Comment prétendre, pour exemple, que des personnes dites vulnérables et/ou handicapées sont des citoyens à part entière et parallèlement, leur retirer le droit de vote ?

Comment concevoir qu'un simple jugement peut priver un citoyen de sa liberté de pouvoir voter ?

Le Président de la République s'était d'ailleurs déjà engagé devant le Congrès de Versailles à ce qu'un juge des tutelles ne puisse plus leur retirer ce droit.

Le vote, pour rappel, se définit comme l'acte par lequel un citoyen participe au choix de ses représentants ou à la prise de décision. Il est une prérogative permettant à tous les citoyens de participer à la vie politique de la collectivité.

A ce jour, le droit de vote des personnes protégées placées sous tutelle est désormais automatique. Ces dernières peuvent désormais exprimer sans condition leur volonté lors des processus électoraux, quand bien même elles en auraient été antérieurement privées.

Ce faisant, la France se conforme à l'article 29 de la Convention relative aux droits des personnes

handicapées qui préconise l'égalité dans la participation de ces personnes à la vie politique.

CETTE INITIATIVE, EN RÉTABLISSANT LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ, MET FIN À UNE DISCRIMINATION

Cependant, sans un véritable travail d'accompagnement aux urnes, ce droit reste purement théorique et n'a que peu de conséquence.

EN PRATIQUE, QU'EN EST-IL ?

Nombre de problématiques semblent non totalement résolues : celle de l'accessibilité des majeurs protégés aux campagnes électorales, aux opérations matérielles et aux bureaux de vote et celle de la sincérité de leur vote.

1 Pour rappel, les bureaux et techniques de vote doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de ce handicap, notamment physique, sensoriel, mental ou psychique.

Ces personnes doivent pouvoir y pénétrer, y circuler et en sortir. Pourtant, l'accessibilité aux bureaux de vote des majeurs protégés faisant usage d'un fauteuil roulant ou des majeurs atteints d'un handicap visuel n'est pas toujours effective et identique sur l'ensemble du territoire français.

2 Malgré l'instruction adressée à l'ensemble des préfets en amont des élections européennes pour rappeler que les personnes handicapées ont la possibilité d'être accompagnées dans l'isoloir par l'électeur de leur choix, nombreuses sont celles qui se sont vu opposer des refus catégoriques.

3 Qu'en est-il également de la bonne compréhension de la propagande électorale par les personnes dites vulnérables ?

Le rapport d'information du 26 juin 2019 de l'Assemblée Nationale relatif aux droits fondamentaux des majeurs protégés propose de rendre obligatoire, pour chaque élection, la mise à disposition par les candidats d'une propagande électorale en « Facile à lire et à comprendre » (proposition N°17).

Pour les européennes, seules quatre listes sur 34 ont proposé un programme en FALC.

DE PLUS, LA SINCÉRITÉ DU VOTE D'UN MAJEUR PROTÉGÉ SEMBLE DEMEURER UNE PROBLÉMATIQUE ESSENTIELLE

Le majeur protégé étant, par principe, une personne se trouvant dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles « de nature à empêcher l'expression de sa volonté », on ne peut que s'interroger sur la sincérité de son vote.

Une personne protégée, spécialement lorsqu'elle est placée sous tutelle, est-elle apte à exprimer de manière claire et sincère sa volonté ou son choix politique ?

Est-elle capable d'opérer un choix sincère, personnel et indépendant de celui de son entourage ?

En d'autres termes, un majeur protégé sous tutelle inapte à exprimer sa volonté de manière générale n'est-il pas a fortiori inapte à choisir un candidat lors d'une élection ?

Autant de questionnements et de problématiques qui peuvent venir nous interroger !

Quoi qu'il en soit, avec honnêteté, tact et réflexion, le droit de vote des majeurs sous tutelle est, avant tout, au nom du progrès d'une démocratie qui se respecte, une nouvelle invitation à la réflexion sur un sujet complexe qu'on ne peut aborder par la simple vision de l'égalité !

Gilles CASTELLS
Directeur Adjoint
ANRAS - Protection Des Majeurs

« La civilisation démocratique est entièrement fondée sur l'exactitude de l'information. Si le citoyen n'est pas correctement informé, le vote ne veut rien dire. »

Jean-François REVEL
Artiste, Ecrivain, Journaliste, Philosophe
(1924 - 2006)

Bientraitance, valeurs et éthique : *quand le choix de nos boussoles se pose*

La bientraitance :
au-delà d'un concept innovant, des limites

C'est dans le contexte post-mai 68 et de détermination à sortir d'une France gaulliste jugée trop conservatrice que de nouvelles valeurs centrées sur l'autonomie, la primauté de la réalisation personnelle, la créativité, la pluridisciplinarité… ont émergé.

Ces valeurs ont vraisemblablement donné une nouvelle teinte à la créativité des établissements et services du secteur privé/associatif puisque naît à la fin des années 1970 le concept de « bien-traitance ».

A l'origine de la « bien-traitance » : des auxiliaires de puériculture ayant décidé de s'affranchir d'un modèle en développant un mode d'organisation et un mode de soins permettant « d'être maternant sans être maternel ».

La « Bien-traitance » devient « bientraitance » et pénètre les ESSMS[1] dans les années 1990 sous l'impulsion d'une démarche qualité certes balbutiante mais dont on imagine déjà qu'elle sera omniprésente. La bientraitance s'insinue alors partout : les lois, les 7 outils des droits des usagers, les Projets Personnalisés d'Accompagnement, les Recommandations de Bonnes Pratiques de l'ANESM[2] , les programmes des entreprises de formations professionnelles…. Jusqu'à devenir un « dispositif » à part entière soit, selon Michel Foucault[3] , « un ensemble […] hétérogène comportant des discours, des institutions, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques… et des modes d'emploi également ».

La bientraitance est rapidement devenue une pratique formalisée, voire standardisée et donc opposable, permettant une évaluation supposée objective et corrélée à la norme du « bien ».

Cependant le « bien » est une idée « pensable mais pas connaissable »[4].

Une question se pose alors :
Qui définit ce qui est bien ?

Pour Pierre Bourdieu[5] , « en dernier ressort ce sera toujours la conception de celui qui est dominant dans le champ qui imposera son bien à ceux qui sont dominés ». Effectivement, guides, lois et autres normes de plus en plus nombreux et parfois contradictoires entre eux, sont majoritairement produits par tous ceux qui ne sont pas usagers ou qui ne sont pas au plus près des usagers.

Du reste, l'analyse du mot bientraitance pose question puisque le préfixe « bien » est une idée régulatrice qui se situe dans le champ de la morale ; laquelle, selon Paul Ricoeur[6], est « tout ce qui, dans l'ordre du bien ou du mal, se rapporte à des lois, des normes, des impératifs »[7]. Quant au suffixe « traitance », il renvoie au verbe « traiter » (Cure), à « guérir », et non à « prendre soin » (Care) ; en conséquence à des attitudes et comportements non pas déterminés par la règle ou le droit mais par l'adaptation des réponses à une situation donnée, toujours singulière.

Pour Pascal Molinier[8],« la bientraitance appartient à l'ensemble des dispositifs qui prescrivent, contrôlent et évaluent « la qualité constante » du travail » et « les prescriptions à la bientraitance ignorent allègrement le réel du travail, l'intelligence que les soignants y déploient, leurs trésors de ruse et d'attention pour ne pas déraper ni du côté de la violence ni du côté de la perversion ».

Ainsi, la bientraitance, produit d'un contexte socio-économique où les valeurs nouvelles se diffusent et où le mot morale est largement utilisé, se situe aujourd'hui davantage du côté de la résolution d'un problème que du côté du débat et de la réflexion.

Ceci étant dit, que faire ?

André Comte-Sponville[9] introduit une réponse possible. Pour lui, la morale et ses impératifs catégoriques tendent à séparer le bien du mal et à déterminer notamment les comportements à éviter.

L'éthique, quant à elle, permet de distinguer le bon du mauvais et, dans ce registre, on ne stigmatise plus des fautes, mais on reconnaît simplement des erreurs.

Si la morale veut être absolue, universelle, valable en toute occasion, et s'appliquer uniformément à tous, l'éthique ne peut qu'être relative à un individu ou à un groupe, et être appliquée à une situation précise : ce qui est bon pour moi peut ne pas l'être pour un autre, ce qui est bon dans telle situation peut ne pas le rester dans telle autre.

Si on obéit à la morale et que l'on réfléchit et on raisonne avec l'éthique, pourquoi alors ne pas soutenir nos pratiques d'une réelle démarche éthique ?

L'ÉTHIQUE COMME ALTERNATIVE À LA BIENTRAITANCE

Après avoir diffusé une recommandation sur la bientraitance en 2008, l'ANESM publie en 2010 une recommandation sur l'éthique[10] et en donne quelques éléments de compréhension : « la réflexion éthique permet de prendre des décisions les plus justes possibles.»

Elle aide les professionnels à analyser et à clarifier la complexité d'une situation au regard des systèmes de valeur de chacun, aussi bien en amont de la prise de décision que lors de l'évaluation a posteriori de la situation ». Paul Ricoeur, lui, donne une définition de l'éthique qui a l'avantage d'inclure les différents enjeux que convoque la rencontre avec des personnes très vulnérables et de fixer la nécessaire reconnaissance de l'Autre comme sujet : « l'éthique est la visée d'une vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes ».

L'éthique n'est donc pas une théorie spécifique qui viendrait à être construite et appliquée dans un registre circonscrit.

En revanche, l'éthique bénéficie « d'assises » constituées de valeurs qui n'appartiennent pas, selon Max Weber[11], au domaine de la morale mais aux « religions du salut ».

Ceci n'est pas sans nous rappeler notre histoire, nos origines et ce que fut notre ambitieux projet originel : le respect de la dignité humaine par l'accueil et l'accompagnement d'individus malades, pauvres, délinquants… produits d'une société dans laquelle les ressources ne se partagent pas beaucoup, dans laquelle les plus vulnérables sont exclus...

Mais pour éviter tout malentendu et pour s'épargner toute tergiversation inutile, disons que l'éthique doit concrètement permettre la prise de décision face à des enjeux concrets, tant du point de vue de la forme et du processus décisionnel que du point de vue substantiel, c'est-à-dire des valeurs et principes en jeu et de leurs rapports entre eux. Pour ce faire, l'éthique s'appuie sur les quatre valeurs que sont :

1. La vertu ; du latin « virtus » qui désigne l'énergie morale, la force. Si ce mot a pris un sens moral dans un contexte chrétien, il est devenu le symbole de la notion de recherche du bien dans toute chose.

2. Le Care ; et ses quatre phases[12]. La première qui consiste en cette disposition qu'est l'attention comme reconnaissance d'un besoin (caring about). La deuxième qui désigne la prise en charge, le fait d'assumer une responsabilité (taking care of). La troisième qui est une mise en avant du travail effectif du soin et des compétences (care-giving).

La quatrième qui consiste à considérer la capacité de réponse du bénéficiaire (care-receiving).

3. La justice ; qui selon John Rawls[13] s'appuie sur deux principes : un « principe de liberté » et un « principe de différence ».

Le premier principe établit un égal accès au plus grand nombre de libertés de base : la liberté d'expression, la protection de la personne, le droit à la propriété privée, etc.

Le second principe définit les règles de la justice sociale : les inégalités socio-économiques ne sont acceptables que si elles induisent en compensation des avantages pour les membres les plus défavorisés et si on respecte le principe d'égalité des chances.

4. La responsabilité ; qui selon Emmanuel Levinas[14], consiste à ne pas faire comme si l'Autre n'existait pas, et à orienter sa vie en fonction non plus de soi mais de lui.

Mais, au nom de l'éthique, n'occultons pas les valeurs que bien des associations du secteur ont fait connaître et reconnaître et qui fédèrent, souhaitons-le, l'ensemble des professionnels qui y travaillent puisqu'elles disent quelque chose de fort de ce qu'un regroupement volontaire d'humains, référé à une orientation intellectuelle et humaniste, cherche à produire pour améliorer la société.

L'ETHIQUE COMME POINT D'APPUI DANS UN CONTEXTE OÙ L'ÉCONOMIE EST OMNIPRÉSENTE, VOIRE OMNIPOTENTE

Les mouvements sociaux actuels ne sont pas sans nous rappeler que le contexte socio-économique à toujours amené quelques contemporains à considérer avec moins de légèreté et d'indifférence le traitement que l'on réserve aux plus démunis, aux plus vulnérables, à tous ceux en risque de marginalité et d'exclusion.

Tous les professionnels de nos établissements sont certainement les premiers d'entre eux et l'ouverture des ESSMS sur leur environnement a vraisemblablement encore changé le regard porté sur la mise en œuvre du projet originel.

En effet, avec des pratiques et des professionnels qui sortent des institutions et des services pour agir avec et sur les lieux de vie des bénéficiaires, qui travaillent de plus en plus avec d'autres services dans une démarche d'élaboration d'une réponse inter-institutionnelle adaptée, nous sommes aujourd'hui de plus en plus au cœur d'une vision globale et multidimensionnelle des personnes vulnérables que nous accueillons et accompagnons. De fait, nous sommes inscrits, seul ou à plusieurs, dans une démarche holistique qui met en exergue le traitement que quelques agents des organismes de contrôle et de financement réservent à certaines situations.

Nous mesurons peut-être avec plus de discernement que bien des décisions se fondent sur le principe « bientraitant » : un problème = une réponse… Et que cette réponse n'est pas toujours connectée aux besoins exprimés, repérés et transmis par les bénéficiaires eux-mêmes comme par les professionnels qui constituent les équipes interdisciplinaires et qui se trouvent au plus près d'eux.

Si bien que dans sa revue n° 241 de 2017[15], ATD Quart Monde publiait un article qui mettait en évidence la difficulté des services de la Protection de l'Enfance à penser la participation des parents par défaut de reconnaissance de leur qualité de citoyens et de dépassement de présomption de défaillance[16].

Depuis, loin de s'améliorer, la situation semble se dégrader encore. D'une part, parce que les ESSMS qui participent aux missions de Protection de l'Enfance ne sont pas parvenus à infléchir ce recours à la norme « du bon parent » et ont pu déployer des pratiques et interventions socio-éducatives fortement teintées de contrôle social. D'autre part, parce que les ESSMS sont aujourd'hui considérés comme des « entreprises sociales » gouvernées par leurs « clients » que sont les organismes de financement et de contrôle. Du statut de partenaires, de coopérateurs, nous avons en peu de temps glissé au rang de prestataires dont il est attendu qu'ils solutionnent la question des places et des coûts à la place par un taux d'occupation avoisinant les 100%, gonflant mécaniquement les effectifs des groupes de vie et impactant la disponibilité des professionnels auprès des usagers….

Enfin, les établissements peuvent également subir une présomption de défaillance quand ils ne se conforment pas ou s'indignent. Ainsi, comme le constate Abdia Touahria-Gaillard[17], le « registre des relations entretenues avec l'administration ou la justice relève moins d'une négociation des positions tenues par les acteurs en présence que d'une imposition des dénominations et des décisions »[18].

Nous voilà donc, si nous n'y sommes pas quotidiennement vigilants, en situation de mettre en œuvre et de faire tolérer aux enfants, jeunes, responsables légaux, adultes en situation de handicap, de vulnérabilité, l'inacceptable,

l'intolérable des décisions prises par des décideurs bientraitants qui savent ce qui est bien pour des usagers dont les agents savent si peu, voire rien, pour les avoir si peu, voire jamais, rencontré.

Nous voilà considérablement exposés ce que Bénédicte Jacquey-Vazquez[19] énonce : « […] le constat d'une crise de sens de l'accompagnement social, avec des intervenants sociaux chargés d'accompagner des personnes vers une insertion sociale dont les déterminants essentiels se dérobent […]».

Ceci n'est pas sans produire le vécu d'un éprouvé éprouvant et le recours aux « valeurs » professionnelles, aux « valeurs » personnelles, pour éviter l'effondrement. Phénomène qui requiert là encore une certaine vigilance tant il est bien difficile de savoir ce que sont ces « valeurs » sinon qu'elles pourraient revendiquer une supériorité sur bien des domaines : politiques publiques, organisation, technicité, lois, règles, orientations associatives, etc…

Aujourd'hui, l'un des enjeux forts consiste probablement à avoir une lecture éclairée, un esprit critique aiguisé, pour ne pas participer à ce mouvement de fond qui traite l'économie, la gestion des places et des moyens, comme le patient moribond dont il faut se soucier avant toute autre chose.

Aujourd'hui, il est sans doute opportun de cultiver une démarche éthique claire qui évitera la crise ou la guerre des valeurs en faisant exister et vivre durablement nos pratiques quotidiennes à l'aune de valeurs faisant consensus ; démarche qui traduira au travers de tous nos actes et de nos écrits notre volonté de rechercher toujours le sens et l'opportunité de chaque intervention.

POUR CONCLURE

Les auxiliaires de puériculture de la fin des années 70 ont certainement été animées par une réelle éthique quand elles ont repensé leurs pratiques. L'impérieuse nécessité de normalisation a manifestement fait le reste. Il semble que les choses se répètent avec SERAFIN-PH et ce que l'on fera de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance[20]… et bien d'autres choses encore.

Et si, de toute évidence, nous nous devons de mettre en œuvre la somme des orientations politiques, certainement nombreuses, parfois contradictoires, pouvant impacter le sens que l'on donne à nos pratiques, il est tout aussi évident qu'une définition partagée de l'éthique, que la préexistence de valeurs sous lesquelles nous nous sommes engagés dans nos institutions, dans notre association, doivent guider l'accompagnement quotidien des usagers en situation de vulnérabilité.

Comme il est essentiel que nous situions notre place dans notre société, vis-à-vis des bénéficiaires, vis-à-vis des organismes de contrôle et de financement, dans nos organisations… parce que la façon avec laquelle nous allons mettre en œuvre à chaque instant tous les actes, toutes les interventions, toutes les paroles, toutes nos réflexions, déterminera notre capacité à faire en sorte que notre finalité ne souffre d'aucun doute.

C'est bien là notre vrai pouvoir et, comme le disait si bien Hannah Arendt, « le pouvoir jaillit parmi les hommes lorsqu'ils agissent ensemble et retombe dès qu'ils se dispersent »[21].

Matthieu ELETA
Directeur Adjoint,
ANRAS - Maison d'Enfants à Caractère Social - ALBI

1- Etablissement ou service social ou médico-social

2- Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; laquelle a rejoint la Haute Autorité de santé le 1er avril 2018

3- Philosophe.

4- Emmanuel Kant, Philosophe allemand

5- Sociologue

6- Philosophe, auteur de Ethique et morale, Lecture 1, Le Seuil, 1991

7- Paul Ricoeur : Avant la loi morale : l'Ethique, supplément Encyclopédia Universalys, P42-45, 1985

8- Psychologue et professeur de psychologie sociale

9- Philosophe, ancien membre du comité consultatif national d'éthique de 2008 à 2016.

10- Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

11- Economiste et sociologue allemand

12- Selon Joan Tronto Professeure de science politique à l'université du Minnesota

13- Philosophe américain

14- Philosophe d'origine lituanienne

15- La revue Quart Monde dossier Démocratie, droits et responsabilités

16- Article de Julie Chapeau, chargée de recherche au sein du groupe Eneïs, spécialisé dans le conseil en politiques publiques.

17- Sociologue, responsable de la recherche et des partenariats scientifiques à l'Observatoire des emplois de la famille

18- La force des liens dématérialisés. Associations de parents d'enfans placés, technologies de l' information et mobilisations, Presses Universitaires du Septentrion, 2011, pp. 265-280.

19- Membre de l'inspection générale des affaires sociales, auteur de L'accompagnement social / Rapport de capitalisation, septembre 2018.

20- Rapport en date du 28 février 2017, remis par le Dr Marie-Paule Martin-Blachais à Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

21- Politologue, philosophe et journaliste allemande naturalisée américaine, auteur de Condition de l'homme moderne, éditions Calman-Lévy, collection « agora-presses Pocket », Paris 1983

Colloque Pluridisciplinaire - CEF La Poujade - ANRAS/IFRASS - juin 2016 Rodez

L'éducatif aux prises avec le fantasme *d'une disparition possible de la peine ?*

Les adolescents délinquants, entre autres, montrent qu'ils peuvent s'avérer tout autant dans une grande puissance d'opposition jusqu'à la violence, quitte parfois à y laisser la peau, que se laisser aller à une tendance dépressive, ou encore faire preuve d'une implication surprenante dans la relation éducative ; et ceci malgré le caractère parfois hautement contraignant voire enfermant du lieu qui les accueille, au point qu'on en vienne à se dire pour certains : on ne l'a jamais vu aussi bien, aussi accessible qu'enfermé !

Pour peu que nous parvenions à être réellement à leur écoute, ils n'hésitent pas pour certains (ne généralisons pas !), dans des contextes où ils sont donc même parfois privés de liberté - il convient d'y insister - à s'en remettre à l'autre, à mettre en jeu leur être même, c'est-à-dire, à accepter une rencontre en tant que sujet. Ma pratique clinique comme psychologue en CEF, certes courte, m'avait beaucoup interpelé : plutôt qu'une lassitude de ces jeunes face à tous ces adultes qui proposent de les aider, je rencontrais leur disposition étonnante à investir l'espace de parole, comme si on ne les avait jamais écoutés auparavant, ce qui bien entendu, dans les faits, n'est pas le cas.

Mais alors, pourquoi cette impression ?

L'enfermement n'est donc pas rédhibitoire, en soi, quant à une rencontre subjective possible. Mais cela exige tout de même des conditions. Pour ma part, j'en vois une de taille et qui m'interroge aujourd'hui de plus en plus quant à sa garantie effective : pour qu'une rencontre soit possible, il convient que les professionnels intervenant auprès de ces jeunes puissent continuer à constituer pour eux de véritables interlocuteurs, être eux-mêmes en mesure de les rencontrer réellement c'est-à-dire, à leur tour, en tant que sujet. J'essaierai de montrer en quoi les politiques sociales actuelles, quand elles

pressent à allier trop étroitement la contrainte éducative à la contrainte judiciaire, mettent gravement en porte à faux (et en danger) les intervenants dans l'exercice de leurs missions auprès des jeunes. Car elles compromettent leur possibilité de les rencontrer de sujet à sujet, ce qui va s'avérer source d'angoisse, autant pour les jeunes que pour les professionnels, et donc au bout du compte générateur de violence.

En définitive, ces orientations politiques vont progressivement constituer pour le travail éducatif des barrières plus fortes encore que la situation toujours plus ou moins embarrassante de l'enfermement.

Mais nous pouvons compter sur la capacité révolutionnaire de la révolte de ces jeunes pour ne pas nous laisser nous endormir sur les lauriers de nos petites idéologies, notamment celle qui vise à diluer la peine dans la sanction, ce dont il va résulter une solution chimique hautement explosive. C'est le prix que cela coûte de mélanger des domaines dont on a minutieusement construit pendant des décennies la distinction et la séparation, à savoir, ici, ceux de l'éducatif et du judiciaire, principe de séparation des pouvoirs, garant du pacte républicain. Les conséquences risquent donc d'être lourdes si on ne prend pas garde à ne pas confondre deux choses : contrainte éducative et contrainte judiciaire.

Dès 2005, lors des trois grands colloques nationaux (Paris, Lyon, Bordeaux) organisés par les pôles territoriaux de formation de la PJJ pour débattre d'orientations quant à de nouveaux dispositifs dont l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM) puis le Centre Educatif Fermé (CEF), nous étions quelques-uns à alerter des dangers d'une trop grande fusion, confusion, entre éducatif et judiciaire, ce que j'avais personnellement titré lors de mon intervention au colloque de Bordeaux : « Les raisons d'un impossible mariage – pour une distinction éducation, contention, enfermement[1] ». Car en effet, il y a quelque chose qui ne tient pas dans les dispositifs spécifiques de l'EPM et du CEF tels qu'ils ont été pensés et conçus initialement, au point que la survie de ces dispositifs dépendra certainement du fait d'avoir le courage de transformer fondamentalement l'idéologie initiale sous-tendant leur projet.

Dans un tel contexte, comment les jeunes peuvent se repérer efficacement ?

Alors qu'est-ce qui ne tient pas dans ce qui fonde ces dispositifs ?

Ce qui ne tient pas, c'est qu'un lieu puisse être à la fois un lieu d'enfermement et un lieu éducatif, dès lors que ces deux dimensions sont conçues sur un même pied d'égalité, que ce soit explicitement dit ou pas. Pour l'illustrer, rappelons qu'au sein de l'EPM par exemple, se côtoient équipe des surveillants de prison et équipe d'éducateurs, quasiment sur un même pied d'égalité quant à leur autorité dans ce lieu, ce qui conduit parfois, voire souvent, à se mélanger les pinceaux : par exemple, les éducateurs se retrouvent en position d'avoir les clefs d'une institution pénitentiaire, les utilisant à l'occasion non pas seulement pour circuler eux-mêmes mais aussi pour faire circuler les jeunes dans la prison, ce qui est normalement la tâche réservée à un surveillant de prison en un tel lieu. Dans ce mouvement où il ouvre et ferme les portes à l'intérieur de la prison, l'éducateur se retrouve dans un rapport au jeune très éloigné des préceptes de la relation éducative, c'est-à-dire, appréhender un individu responsable de ses actes, ce qui nécessite que celui-ci qui ne soit pas privé de liberté. C'est la même question qui se pose quand on ouvre et ferme les portes du CEF voire à l'intérieur du CEF. Dans un tel contexte, comment les jeunes peuvent-ils se repérer efficacement ? Car ce qui permet de se repérer subjectivement, c'est la place qui nous est attribuée au sein d'un discours donné. Et il n'est pas envisageable que nous soient données plusieurs places dans un même discours sans quoi nous n'en aurions réellement aucune.

C'est pourquoi, très logiquement, certains jeunes préfèrent aller en prison, la « vraie »

Il convient donc de choisir entre la primauté : du discours éducatif, dans lequel je suis considéré avant tout comme un être responsable de mes actes - et c'est au regard de ceux-ci et par exemple du fait que je peux transgresser la loi, des règles, fuguer, etc., que je serai interrogé par l'intervenant, que j'aurai à répondre depuis la place qui m'est dévolue dans ce discours ; et très différemment, la prison dans laquelle je purge une peine, c'est-à-dire que ma privation de liberté est ce que je donne en rétribution du préjudice occasionné par mon délit.

Et au fond, la société n'a rien d'autre à me demander, pas même exiger que je m'éduque mieux, que je m'améliore ; je sortirai quand j'aurai purgé ma peine, quoi que j'aie effectivement fait en prison comme progrès laissant penser que j'aurais diminué mes chances de récidive. C'est pourquoi, très logiquement, certains jeunes préfèrent aller en prison, la « vraie » c'est-à-dire là où on est susceptible de ne rien leur demander d'autre que ce qui est prévu tacitement par le contrat entre la société et le prisonnier : rester là, en respectant les règles de l'institution pénitentiaire, un lieu où on ne peut pas exiger d'eux qu'ils travaillent sur eux-mêmes, même si, bien sûr, le proposer garde toute sa légitimité.

... ce n'est pas la personne que nous contenons, ce que nous contenons, c'est sa jouissance en tant qu'elle nous déborde, mais surtout, qu'elle le déborde...

Donc, si on peut proposer en EPM des actions éducatives visant notamment à l'amélioration de la future intégration sociale, il n'est en revanche pas légitime d'y exercer une quelconque contrainte éducative ; car la contrainte y est déjà exercée sous la forme d'une contrainte sur le corps de l'intéressé en ce que cela le prive de liberté c'est-à-dire d'une certaine jouissance. Ce que l'on constate dans les faits, dans l'EPM comme finalement dans un nombre croissant de type d'institutions, c'est une tendance à faire dépendre l'une de l'autre, la contrainte éducative et la contrainte judiciaire, à finalement confondre ces deux champs pourtant hétérogènes, avec à la clef la réalisation d'un fantasme : si la contrainte éducative est bien exercée, si le panel des sanctions éducatives est bien adapté, nous pourrions en venir à pouvoir nous passer de la peine, et en filigrane se passer du jugement lui-même, au sens fort du jugement que seul un juge peut prononcer, en somme l'acte de jugement lui-même. Car la peine serait d'un autre âge, dépassée, moyenâgeuse ; et il faudrait parvenir à s'en passer, enfin, se passer de cette sorte de violence barbare et inutile infligée à l'individu[2]. Or, la contrainte éducative n'existe pas réellement en dehors de la possibilité, effective, de la peine, ce qui ne revient pas au même de considérer qu'elles dépendraient l'une de l'autre au sens de se déterminer l'une l'autre : pas possible de mettre en tension un jeune à l'aide d'une sanction visant à ce qu'il cède sur sa jouissance (versant éducatif) sans lui mettre en perspective, devant le nez, une peine possible s'il venait à exercer sa jouissance trop loin, quitte à ce qu'elle soit de prison (versant judiciaire). Dans ce cas, la peine tombe, non pas dans la continuité de la contrainte éducative mais en rupture avec elle, c'est-à-dire, dans un moment logique où cette contrainte, éducative, cesse, pour donner sa chance performative à la peine. Cette précision me semble cruciale.

En ce qui concernait mon propos du moment, lors de ces colloques de la PJJ en 2005, mon argumentation était assez simple et je ne vois pas pourquoi j'en changerais aujourd'hui, l'expérience douloureuse de ce qui peut se vivre depuis une dizaine d'années dans ces lieux que sont l'EPM et le CEF me confortant dans ma position. Cette expérience a conduit, semble-t-il, au fil des années à d'heureux réaménagements pour que ces lieux deviennent plus supportables : enfermer quelqu'un, c'est le priver de liberté, ce qui n'est pas à proprement dit le créneau de la contention qui vise plutôt la jouissance, contention qui, quant à elle, reste du domaine éducatif et par là de la sanction. Car contenir quelqu'un, quitte à ce que ce soit corporellement par la force, est légitime à partir du moment où nous considérons que ce n'est pas la personne en elle-même que nous contenons - ce que produit en revanche son enfermement en prison ou ailleurs - mais que ce que nous contenons, c'est sa jouissance en tant qu'elle nous déborde mais surtout qu'elle le déborde ; et c'est précisément à cause de ceci que celui qui est contenu va venir nous remercier de l'avoir contenu, de l'avoir soulagé en définitive ; et si nous ne le contenons pas quand il le faut, nous allons perdre toute crédibilité à ses yeux. Différemment, priver de liberté quelqu'un est ce en quoi peut consister une peine, et seulement une peine et donc pas une sanction, éducative ou autre[3].

Avec la peine, nous sommes là dans le registre de la faute. Il s'agit de payer pour un préjudice avant tout moral, non pas, rappelons6e, à l'endroit d'une victime - ce vers quoi va de nos jours l'orientation du droit - mais à l'endroit de la société elle-même, certes à travers cette victime, mais en tant que celle-ci est considérée non pas comme individu en propre mais comme représentante de cette société. Je cite sur ce point Anne-Sylvie Soudoplatoff, magistrate, quand elle fait référence à ce qui peut se travailler au niveau de l'éducatif dans un cadre fermé c'est-à-dire un cadre faisant fonction d'enfermement ou devant débou-

cher sur la prison proprement dite quand ce cadre est transgressé, ce qui est le cas du fonctionnement caractéristique du CEF : « La question est de savoir si la contrainte reste éducative dès lors que sa violation entraîne une peine, en l'espèce la prison. En effet, si des actions éducatives peuvent être développées en prison, on ne peut pas dire pour autant que la prison peut être éducative, sauf à omettre que l'enfermement est avant tout une peine » (Revue du GRAPE, lettre de l'enfance et de l'adolescence, n°57, p.21). Et je rajoute que la raison pour laquelle l'institution pénitentiaire ne peut pas se prévaloir d'un projet éducatif en soi, n'en déplaise à la philosophie initiale sous-tendant les EPM, est que ce serait envoyer un message paradoxal au jeune concerné : étant dans un lieu se voulant éducatif, la transgression aurait tout à fait sa place au sens où le sujet serait là pour travailler à en rendre compte ; et, en même temps, étant dans un lieu privant de liberté, la transgression n'y aurait pas la place d'y être une anomalie ; car si elle se produit, le jeune sera réprimé puisque dans un espace où le sujet est privé de liberté, on ne lui demande simplement dans le fond que de respecter les règles sans y déroger, c'est-à-dire, que la transgression n'y a pas droit de cité. C'est dire au jeune : « tu peux fuguer, ce qui compte c'est comment tu vas en rendre compte » (versant éducatif), et en même temps : « tu ne peux pas fuguer car ce qu'on te demande c'est de rester là et rien que ça. Si tu fugues, tu auras statut d'évadé (versant pénitentiaire) ».

J'ai commencé par considérer les questions du côté de l'EPM, l'institution pénitentiaire éducative, si je peux l'appeler ainsi. Il me semble que ce que j'ai essayé d'y soulever comme problématique peut se retrouver dans le CEF en tant qu'institution éducative sous privation de liberté (d'ailleurs, à chaque fois que je vais dans un CEF, je regarde en premier si, effectivement, c'est-à-dire physiquement, on peut en sortir ou pas ; et certains CEF semblent avoir saisi que manquer de rigueur sur la fermeture du portail qui ne marche pas, qui n'est pas encore réparé, qui retombe en panne, etc., rend la vie plus vivable au sein de cette institution qui se veut avant tout éducative et dont on doit, en définitive, pouvoir fuguer physiquement, même si bien évidemment cela n'est pas autorisé).

Le CEF (institution prévue par la loi du 9 janvier 2002) est certainement la première institution éducative caractéristique du fait d'accueillir un jeune délinquant en application stricte d'un contrôle judiciaire ou d'une peine d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve, ce qui y fait primer la contrainte du côté de l'aspect répressif et non plus de l'éducatif. Nous sommes donc dans une institution éducative d'un tout nouveau genre, une institution en définitive répressive, habillée pour ne pas dire déguisée en institution éducative, puisque la contrainte qui y prime relève désormais, en définitive, d'un champ qui est extérieur à l'institution elle-même, d'un discours qui est autre que le sien : le judiciaire. Ainsi, pour la première fois, si un directeur veut exclure de son institution un jeune pour des raisons qui relèvent de l'éducatif, cela ne sera pas possible si un juge en décide autrement, même en dernière instance - le directeur est en définitive dépossédé de son réel pouvoir de directeur qui est celui de décider notamment des sorties et entrées dans l'institution qu'il dirige. Car l'institution se voit contrainte de garder le jeune même si celui-ci a dépassé les limites de ce qui est, éducativement parlant, acceptable. Il en résulte alors une situation hautement dangereuse en terme de passage à l'acte, qu'il soit comme on l'appelle hétéro ou auto-agressif ; car le jeune ayant dépassé les limites de l'acceptable, une réponse éducative adéquate, c'est-à-dire à la hauteur de la jouissance du jeune exercée sur le dos de l'institution, ne peut en définitive être donnée, ce qui le conduit logiquement à surenchérir pour enfin pouvoir trouver la limite attendue, celle adéquate au regard de ce qu'il produit dans l'institution. Une fois arrivée à cette étape, il risque plutôt de rencontrer, à défaut d'une limite que constituerait ici une exclusion par exemple, la capacité d'enfermement du CEF, au sens fort du pénitentiaire dans sa tâche du contrôle du corps de l'enfermé.

... l'institution se voit contrainte de garder le jeune même si celui-ci a dépassé les limites de ce qui est, éducativement parlant, acceptable ...

Nous n'avons plus alors qu'à déplorer que la capacité d'enfermement du CEF soit en définitive perversement déviée de sa noble mission de contention, pour au final, empêcher ce que serait la seule sortie humanisante de cette situation intenable, à savoir : la fugue.

Et en lieu et place d'une fugue impossible dans ce lieu éducatif privant de liberté, l'individu va tenter de réguler par tous les moyens sa jouissance

en trop : passage à l'acte violent sur l'autre ou sur lui-même, détérioration de matériel, consommation de produits psycho-actifs, etc.

Dans le CEF, les éducateurs sont tenus d'informer le magistrat, suivant les modalités que celui-ci aura édictées pour le contrôle judiciaire d'un jeune en particulier. Des règles de contrôle sont énoncées, plus ou moins strictes, mais dont il est attendu qu'elles soient respectées telles quelles ; car il n'est pas envisageable que l'éducateur puisse y déroger comme bon lui semblerait, c'est-à-dire suivant son jugement éducatif, et même si celui-ci est excellent. Par exemple, même si un éducateur estime, peut-être en concertation avec le psychologue de l'institution, que la fugue d'un jeune en particulier constituera en définitive un « progrès » au regard de son comportement habituellement hétéro ou/et auto-agressif, il devra, conformément au contrôle judiciaire, informer le magistrat qui pourra prendre la décision que celui-ci jugera bonne, peut-être celle d'une incarcération alors que le jeune progresse psychologiquement ; ou bien décidera au contraire, dans le cas précédent par exemple, de ne pas l'incarcérer alors que rester dans cette institution pour ce jeune ayant dépassé les limites du supportable n'est plus une position éducativement tenable.

Procéder dans la prise en charge des adolescents délinquants suivant une telle articulation judiciaire/éducatif égalise les transgressions du point de vue de la nature de l'acte commis, ce qui est à l'inverse de différencier les situations suivant le sens particulier d'un acte posé à un moment donné par un individu donné. Et il n'est pas ici nécessaire de « tomber » sur un juge qui serait particulièrement incompréhensif pour passer à côté de ce qu'il serait sensé décider en l'occasion ; car c'est le système même qui produit ces sortes de cafouillage, d'autant plus, il est vrai, suivant la manière dont un juge exerce en effet le contrôle judiciaire, mais cet aspect reste secondaire.

Nous arrivons là face au problème que j'ai soulevé en introduction : comment les professionnels peuvent-ils continuer à constituer de réels interlocuteurs pour ces jeunes, c'est-à-dire à intervenir avant tout comme sujet, si leurs réponses sont dictées par des obligations liées à un contrôle judiciaire qui va en définitive s'appliquer et contraindre tout autant les jeunes qu'eux-mêmes ? La capacité d'une véritable décision éducative, relative à un choix à effectuer, risque bel et bien de leur échapper ; c'est pourquoi je peux considérer qu'ils sont désaxés d'une position de réel interlocuteur pour les jeunes. Les professionnels se retrouvent entre le marteau et l'enclume et sont tirés du côté de la position d'exécutant. C'est pourquoi les jeunes, en plus de leur rire au nez, continuent à frapper fort pour faire venir dans l'institution de véritables interlocuteurs : les gendarmes, les forces de l'ordre appelés à la rescousse, représentant le seul véritable interlocuteur en passe de devenir en dernière instance le seul véritable éducateur : le juge, qui empiète sur l'éducatif, à devenir le seul décideur effectif, sur tous les plans. J'ai donc essayé de vous donner quelques exemples d'empiètement réciproque entre éducatif et judiciaire, suivant ce que j'ai considéré plus comme une fusion qu'une articulation entre les deux.

peine et sanction ont toute leur raison d'être mais à condition de continuer à exister dans leur différence

En conclusion, peine et sanction ont toute leur raison d'être mais à condition de continuer à exister dans leur différence, seule manière pour le sujet concerné de se repérer. A tenter de les concilier à tout prix, ce qu'on pourrait avoir tendance à faire aujourd'hui, et, ironie du sort, par souci d'« humanisation » de la peine justement (il faut humaniser les prisons !), en télescopant les champs de la peine et de la sanction en un impossible mariage, on risque de perdre la performativité, et de la sanction, et de la peine !

L'enjeu est de taille : il s'agit de ne pas substituer à l'enfermement pénitentiaire, qu'on tente coûte que coûte d'éviter au jeune en lui fournissant diverses sanctions éducatives, un autre enfermement peut-être plus dévastateur que la prison : l'enfermement dans une position psychologique impossible et donc intenable, où le jeune serait à la fois pris pour une chose et son contraire, un être à la fois libre et privé de liberté.

Cela serait la pire des choses ; et je crois que c'est quelque chose de cet ordre que les jeunes essaient en l'occasion de nous transmettre, sans le savoir bien sûr : mieux vaut être enfermé corporellement, ce qu'offre la vraie prison, plutôt que d'être ligoté psychiquement entre 2 propositions contradictoires.

A.-S. Soudoplatoff relève qu'on assiste, depuis leur mise en place à partir de 2002, à une multiplication de l'éventail des sanctions éducatives ce qui va correspondre à un affaiblissement de la peine à proprement dite. Le jeune y perd son latin, ne sait plus ce qui au bout du compte est vraiment grave[4]. Jusqu'ici la peine de prison a représenté l'ultime rempart

pour faire avec l'individu délinquant, lui signifiant un niveau atteint particulièrement grave de son acte délictueux, ce à partir de quoi il pouvait efficacement se repérer ; car le sens de la Loi était hautement convoqué, par exemple dans le cas d'un crime comme acte délictueux particulier au milieu des autres actes délictueux. La loi, on la transgresse ou pas. Au fond, il n'y a pas d'entre deux de la transgression ; on ne la transgresse pas sur une échelle de 1 à 10 ; il s'agit véritablement d'un acte. A trop décliner de sanctions éducatives en remplacement implicite d'une peine, nous risquons fortement de détériorer l'accès effectif du jeune au sens profond de la Loi - le fait qu'on la transgresse ou pas, sans entre-deux - en substituant à ce fonctionnement binaire de la transgression une échelle de contraintes éducatives plus ou moins privatives de liberté. En somme, ce que je soutiens, c'est qu'un individu peut se référer à une échelle de gravité des choses si et seulement si il a déterminé au préalable celles qui le sont, vraiment, graves, de celles qui ne le sont pas, et ce de manière binaire (exemple : la différence entre la violence physique et l'insulte dans la limite transgressée du corps une fois atteint). Dans ce contexte de perte de référence au sens profond de la Loi, les contraintes éducatives risquent de ne compter au final que pour ce qu'au fond elles visent : des « habilités sociales » spécifiques, comme on les appelle aujourd'hui.

Pour terminer sur une note un peu décalée sur la contrainte, en tant que psychanalyste, je voudrais rappeler que : il n'y a pas de liberté sans contrainte (cf texte de l'appel à communication) c'est-à-dire celle à laquelle nous sommes soumis du seul fait de parler : la contrainte fondamentale, inaliénable de l'Homme, est celle d'utiliser le code de l'Autre que sont les mots, auxquels certains, notons-le, ont tant de mal à se résoudre au point d'élaborer leurs siens propres[5]. Cette contrainte est donc inhérente à ce qu'est le langage, ce qui offre en retour la liberté d'expression dans une langue devenue sociale. Et ne pas parler ,c'est-à-dire se retirer de l'exercice vivifiant de la parole, est un enfermement des plus coûteux, dans lequel un individu pourra pourtant préférer se retrancher : à quelles fins, pour quels bénéfices ? En somme, l'individu du fait d'être sujet, au sens où le définit la psychanalyse - « sujet divisé » selon Lacan, « contradictoire avec lui-même » selon Foucault - est déjà bardé de contraintes et de capacités propres d'enfermement. Il est déjà « naturellement » sous pression, sous contrainte de l'Autre et à vie. Dans ce contexte à haut risque subjectif, auquel tout un chacun doit pourtant se résoudre pour vivre humainement au quotidien, que signifie l'inflation de ces nouvelles mesures judiciaires visant à contraindre un peu plus éducativement et, dans le même temps, à vouloir emprisonner un peu moins ?

Et les nouvelles contraintes éducatives, pourtant destinées à éviter la peine, ne risquent-elles pas, par un retour féroce de manivelle, de constituer des peines d'un nouveau genre par l'enfermement psychologique auquel elles peuvent, sans le savoir, contribuer ?

Wilfried GONTRAN
Psychanalyste,
Psychologue clinicien,
Formateur,
Enseignant en Psychologie -
Université Toulouse Jean-Jaurès
University Social Sciences and Humanities (Hanoi
et Hô Chi Minh Ville - VIETNAM)
wilfried.gontran@free.fr

1- Suite à ces colloques, un recueil de textes avait soigneusement été élaboré par le département Recherche et Développement de la PJJ en vue d'une publication dans sa revue interne « Textes et documents ». Malgré la participation de personnes reconnues voire éminentes dans le domaine dont Roland Janvier, Didier Houzel, Laurent Mucchielli, Yann Le Pennec, Pascal Roman, Fernand Uytterhaeghe en Belgique, notre projet de publication a été avorté en toute dernière minute - l'ouvrage était déjà sous presse. Nous sommes alors mi 2007. Il ne s'agit pas ici de polémiquer mais de faire savoir que des réflexions approfondies, qui anticipaient ce que pouvaient poser comme questions et difficultés les dispositifs des EPM et CEF, existaient déjà très concrètement avant leur ouverture effective.

2- Tout comme va l'être, inutile, toute intervention physique de l'adulte sur un enfant, avec ce résultat qu'on en est aujourd'hui venu à la peur voire la phobie de se toucher, s'effleurer ce qui là encore va faire monter le taux d'angoisse : « vous comprenez, je n'ai pas envie qu'on m'accuse de séduire ou de maltraiter le petit en le touchant voire l'approchant de trop près, donc quand il se roule par terre j'attends (patiemment) que ça lui passe ! »

3- Il faut immédiatement objecter que la privation de liberté peut exister en dehors d'une peine à purger c'est-à-dire en dehors du résultat d'un jugement de justice : cas de la séquestration, du camp de concentration, de Guantanamo et même la prison au sein de la République Française dès lors que la rétention de sûreté s'y appliquerait.

4- C'est la même chose que quand on vous dit : « Donnez une note de 1 à 10 à votre douleur au moment où le bébé est passé

- Euh, 7/10
- Ah, que ça ! s'exclame la sage-femme, je m'attendais à plus.
- Comment ça que ça ?! J'ai souffert moi ! »

En effet, il est difficile de transmettre des repères objectifs structurants à partir d'un échelonnage.

5 - Je renvoie à tout ce foisonnement de façons de parler des jeunes, façons de parler qui sont de véritables créations de leur part en tant qu'être parlant.

La crise de la Covid 19 *fait entrevoir un avenir baroque* pour l'école

« Que les choses continuent comme avant, voilà la catastrophe ».

Walter Benjamin

Il y a vingt ans, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) avait distingué six scenarii pour l'avenir de l'école sur la planète à l'horizon 2030, allant depuis le simple statu quo à son effondrement et la disparition complète de l'école formelle. Ces scenarii, plus ou moins crédibles, étaient notablement différents les uns des autres et semblaient même antinomiques entre eux.

Deux décennies plus tard, aucun d'eux ne s'est réalisé, ni affirmé sur les autres, on peut dire que nul ne fait la course en tête, mais des éléments majeurs, composants chacun d'eux, ont pris de l'ampleur.

La prospective ne cherche pas à faire des prévisions toujours démenties dans les faits. Sur du long terme, de l'ordre d'au moins trente ans, elle tente de déterminer les différents chemins discernables pour les évolutions futures afin d'inviter les acteurs et les décideurs à agir en temps utile, notamment, quand se présentent des bifurcations potentielles. Avec la crise de la Covid 19, nous sommes face à un tel moment planétaire où vont se prendre, dans chaque pays, des décisions engageant l'avenir de l'école.

L'OCDE vient de recommencer cet exercice de prospective, cette fois pour l'horizon 2040[1] et il mérite d'être considéré.

Les experts de cette instance internationale ne distinguent plus que quatre scenarii et je les trouve assez proches les uns des autres.

En effet, tous incluent des systèmes hybrides et accordent une place plus ou moins grande à de la privatisation ; ils portent un intérêt conséquent à l'enseignement à domicile ainsi qu'à l'éducation informelle ; ils évoquent un certain degré de décentralisation des systèmes scolaires et la responsabilité effective des diverses communautés. Seul le poids relatif de tous ces facteurs distingue entre eux les quatre scenarii.

Actuellement, et sans doute encore pour longtemps, chaque pays conserve la spécificité de son système éducatif. Pourtant, sur les 20 ans passés, on discerne une lente convergence autour de plusieurs caractéristiques générales des systèmes éducatifs.

Ces rapprochements semblent voués à se poursuivre comme si demain, d'un pays à un autre, des différences existeront encore mais seulement sous la forme de nuances.

Cela mérite réflexion car les impacts futurs de la crise actuelle conduisent aujourd'hui à des bifurcations, à faire des choix lourds de conséquences sur le long terme.

Actuellement, dans les faits, en France ces choix se font sans débats autres qu'idéologiques, donc répétitifs et très convenus.

DEPUIS SEPT MOIS, LA CRISE PASSE L'ÉCOLE AU SCANNER

Pendant l'année scolaire à peine commencée et qui s'annonce hachée, très bousculée, les adaptations locales vont abonder ; de quelle façon ces évolutions vont-elles se stabiliser… si elles arrivent à le faire ? À quoi va ressembler l'ensemble scolaire progressivement constitué de pièces bigarrées ? Un système baroque va donc succéder à un système uniforme.

Depuis février, la crise fonctionne comme un scanner pour l'Éducation nationale avec des focales différentes selon les périodes, les trois premières de deux mois chacune : confinement, déconfinement, vacances apprenantes, puis actuellement la rentrée de septembre qualifiée de normale (les mots perdent leur sens !). Leur point commun, c'est l'impréparation et je crains que cela ne se poursuive. Nous sommes seulement dans des simulacres.

… deux prix Nobel d'économie proposent un reconfinement général du 1er au 20 décembre

Avec cette quatrième séquence, nous disposons déjà de quatre vues distinctes de la situation de notre système éducatif et d'autres viendront encore. Progressivement tout est mis à plat. Rien n'échappe à l'éclairage cru mis par la crise sur les pratiques pédagogiques ordinaires et sur les nouvelles.

Par ailleurs, d'une certaine façon, la Covid 19 rend aussi plus lisible la politique à long terme du ministre, c'est-à-dire, la mystérieuse école qu'il veut dessiner.

Les questions taboues[2] sortent une à une de dessous le tapis… peut-être en attendant d'y retourner, qui sait, puisque certains y tiennent et poussent en ce sens ?

Depuis la rentrée scolaire, il y a seulement quatre semaines de cela[3], ce n'est pas l'ampleur du nombre de clusters qui fait peur.

En effet, un peu plus de 1 150 classes fermées, c'est peu : il y a plus de 60 000 écoles et établissements secondaires ; idem pour les quelques milliers d'élèves testés positifs sur 12 millions, et un peu plus de 1 000 personnels sur plus d'un million. Tout en augmentant régulièrement, c'est encore très peu et reste, pour l'instant, en dessous de 0,5%. Quantitativement, il n'y a donc rien d'objectivement effrayant, un peu seulement en tendance.

Toutefois, on observe que les établissements scolaires et plus encore les universités deviennent les principaux foyers de contamination (32% des clusters en cours d'investigation). La taille de ces foyers va de trois unités à plusieurs centaines dans des universités où l'on s'attend encore à de forts développements tout au long du mois d'octobre.

Bravo les étudiants dit l'étudiant à vie que je suis !
Incroyable mais vrai, ce sont les étudiants de deuxième année de médecine avec leurs traditions d'intégration festive qui sont à l'origine des plus gros clusters, suivis des élèves d'écoles d'ingénieurs.

En fait, c'est la menace aveugle qui fait peur puisque chacun peut être soudainement concerné, sans signe annonciateur. Les clusters sont la galère des parents et génèrent l'inquiétude des personnels, accentués par la crainte potentielle de confinements et de reconfinements à répétition.

Fantasme ou réalité ? Les préfets ne sont pas inactifs : au 14 septembre, ils avaient déjà pris 3 000 mesures restrictives et il est bien difficile de dire vers quoi l'on va.

Nous restons tous suspendus aux avis successifs du Haut conseil de la santé publique ; peut-il en être autrement, sauf à faire du mauvais Nicolas Bedos pour ne citer que le plus médiatique des irresponsables ? Le pic d'infection est attendu par les scientifiques pour fin octobre. C'est demain. Nous allons donc vite comprendre comment la situation évolue vraiment, alors que vient déjà le temps de

préparer la rentrée des vacances de la Toussaint, puis les vacances de Noël. Un confinement généralisé en France semble exclu par les pouvoirs publics. Mais en revanche, il y en aura - et il y en a déjà - à des niveaux territoriaux à la suite des décisions prises par les préfets. Selon Gilles Bloch[4] « on est face à une recirculation rapide du virus et sa dangerosité n'est pas moindre qu'au printemps ».

Notons, d'une part, que l'Ordre des médecins vient d'exprimer sa vive inquiétude pour les semaines qui viennent et appelle à la plus grande vigilance et que, d'autre part, deux prix Nobel d'économie proposent un reconfinement général du 1er au 20 décembre afin d'éviter un pic de contamination après les fêtes de fin d'année.

Cette hypothèse a été écartée par le ministre de la santé. Les débats font florès. On devine que des décisions lourdes de conséquences seront prises, mais on ne sait ni lesquelles, ni quand.

Sur le terrain, comment se prépare - ou ne se prépare pas - cette deuxième vague qui semble s'annoncer et s'avère déjà présente dans certains pays européens ?

Si l'on excepte les vade-mecum de la continuité pédagogique, l'impréparation de la suite est manifeste ; elle est de fait et en totalité déléguée aux établissements et aux circonscriptions.

Entre eux, les différences d'attitude collective sont et seront grandes et les réponses apportées dissemblables. Ce sera la caractéristique de l'année scolaire qui commence à peine et celle du nouveau système éducatif plus baroque que jamais.

LE STATUTAIRE ARRIVE, CERTAINS VONT SE RÉJOUIR !

La bureaucratie est ma muse et ma muse m'amuse ! Je ne m'en lasse pas.

Comme cela vient d'être affirmé lors d'une table ronde à l'Assemblée nationale, la coopération entre enseignants, l'une des clés de l'enseignement en ligne là où il a été réussi, n'est pas une qualité cardinale habituelle du milieu éducatif français. Va-t-elle enfin prendre de l'ampleur ?

Pour de l'enseignement hybride, c'est une impérieuse nécessité, mais aussi, disons-le, même si cela heurte les statuquologues, pour l'enseignement en temps « normal ».

Or, à proprement parler, les statuts ne prévoient rien de tel ! Ils sont là pour l'ordinaire individuel, le banal et le routinier qui tardent à revenir, ce qui ne m'attriste pas je le reconnais bien volontiers. Comme si des statuts pouvaient garantir la qualité de l'action pédagogique ! Si tel était le cas, cela se saurait et d'autres pays nous imiteraient, mais il n'y en a pas !

« au-delà de l'urgence sanitaire, nous sommes face à un défi pédagogique inédit »

L'insuffisance du nettoyage des salles et des établissements peut suffire à déclencher une menace de grève. En de multiples lieux, on joue avec le droit de retrait des personnels qui trouvent avec la crise et les conditions sanitaires de nouvelles raisons de l'exercer alors qu'ils n'en manquaient guère jusque-là, leur palette étant large.

On a même vu, dans le second degré, des menaces de grève si un personnel de direction supplémentaire n'était pas nommé pour accompagner les enseignants contraints à faire de l'enseignement à distance. En particulier, la cantine est devenue le lieu de tous les risques, l'endroit le plus fragile qui pousse certains établissements à faire plusieurs services, ce qui bouscule tout, notamment les emplois du temps, sujet ô combien sensible.

La première circulaire qui vient de paraître (évidemment de plusieurs pages !) porte sur la gestion des personnels pour le télétravail. Ce n'est qu'un début qui, en fait, ne concerne pas les enseignants, mais tous les autres acteurs. Plusieurs vont donc venir. Après le règlementaire, le statutaire arrive et, pour la France, cela n'a rien de surprenant, c'est la nature profonde du pays, surtout dans les fonctions publiques.

Gageons que les questions statutaires vont occuper une place centrale dans le Grenelle des professeurs annoncé par le ministre.

Ce sujet étouffera toutes les considérations pédagogiques qui devraient pourtant occuper la première place tant la situation est nouvelle, sans réel précédent et non préparée jusque-là.

Ce serait donc le moment propice pour que le milieu pédagogique montre son professionnalisme et sa capacité d'initiatives et d'innovation. Je note avec un vif intérêt que la principale organisation syndicale de statuquologues vient de reconnaître que « au-delà de l'urgence sanitaire, nous sommes face à un défi pédagogique inédit ».

Oui, vous avez bien lu, le terme pédagogique a été employé ! Encore quelques mois et l'ingénierie pédagogique fera son apparition dans leurs propos. On progresse, mais très lentement !

UNE SÉRIE DE QUESTIONS QUI FONT SENS

Sorte d'inventaire à la Prévert, ces questions sont posées ci-dessous en vrac. Elles sont déjà anciennes mais taboues, or la Covid 19 les place aujourd'hui sous de cruels projecteurs, sans pitié, nous l'avons vu dans mes précédentes chroniques[5].

Selon une enquête d'une fédération nationale de parents d'élèves (PEEP), la rentrée de septembre est considérée comme satisfaisante par 79% des adhérents, mais les mêmes estiment que le registre sanitaire a été déficient alors que c'est lui, actuellement, qui pilote presque tout. A-t-on le moindre espoir qu'il soit bientôt amélioré ?

J'en doute, je ne vois aucun signe l'annonçant, car les collectivités territoriales, dont cela dépend ,disent qu'en termes de ressources humaines et matérielles elles sont au taquet.

Selon une autre fédération (FCPE), les parents se sont investis pendant le confinement, plus que jamais, notamment ceux qui font le choix de l'instruction dans la famille[6] . Mais ils s'inscrivent dans « une logique du chacun pour soi » peu compatible avec les finalités collectives données à l'école de la République et auxquelles souscrivent en grand nombre les enseignants. Sur ce plan, la crise peut avoir fait des dégâts conséquents, en clivant les positions des uns et des autres et en accentuant des attitudes bien ancrées, malgré les nombreuses alliances qui se sont nouées.

on voit des équipes pédagogiques qui « se shootent à la normalitude »

L'évaluation est un sujet très polémique par temps calme dans le milieu éducatif français. Or la crise s'en mêle et dérange un peu plus les professeurs cette année en raison d'une nouveauté.

À l'occasion des évaluations de rentrée, par tradition décriées par beaucoup d'enseignants[7], des questions ont été posées aux élèves sur leur vécu pendant le confinement. C'est même un scandale ! Imaginez que des élèves se mettent à raconter certaines pratiques de leurs professeurs durant cette période ! Où va-t-on ?

On sait bien que cela fait partie de ce qui doit rester sous le tapis alors que, nous l'avons vu dans d'autres chroniques, le roi est désespérément nu.

De plus, je note que depuis la rentrée, pour les élèves soudainement tenus de rester chez eux quelques temps, il est très difficile d'obtenir que les enseignants acceptent d'être filmés à leur profit pendant qu'ils font classe. Que faire, face à cette fragmentation non assumée ? Hypocritement, on ferme les yeux ? Que ces élèves isolés et leurs parents se débrouillent !

Les équipes pédagogiques qui s'engagent fortement depuis la rentrée le font discrètement, à bas bruit, car elles se méfient autant des réactions de leur hiérarchie que de certains de leurs collègues, les « grandes G… » de la salle des professeurs, qui ne sont pas nécessairement les plus actifs face aux élèves. Leur attitude tyrannique cherche à masquer le moins glorieux de leurs pratiques, c'est un classique dans toutes les organisations.

Des enseignants m'ont même raconté que pour entraver le travail des plus dynamiques, certains ayant les codes d'accès utilisent des trolls[9].
Ce n'est pas glorieux !

Je note aussi que, dans l'enseignement secondaire, très peu d'établissements se sont dotés d'une salle des professeurs virtuelle ; pour moi, cela en dit long sur la profession.

En attendant, en de nombreux lieux, on voit des équipes pédagogiques, surtout dans des lycées et LP, qui « se shootent à la normalitude » ; en effet, beaucoup d'enseignants disent : « tout est normal, donc on fait comme avant » pour éviter de voir ce qui s'annonce, un peu comme Trump l'a fait pendant des mois. On a vu le résultat !

Dans le cas où il faudrait proposer aux élèves des activités autres que celle prévues en classe, notamment, s'il devenait nécessaire de dédoubler des groupes pour des raisons sanitaires - et cela semble s'annoncer - est évoquée la possibilité de faire appel aux 2S2C[9] auxquels le ministre semble tenir au point de les avoir qualifiés « d'avenir de l'école ».

Cette idée est mal vécue par les collectivités territoriales et les associations qui ne s'estiment pas en mesure de financer des intervenants et d'autres dépenses annexes, ainsi que par les enseignants qui voient là une forme insidieuse de privatisation de l'enseignement.

Peut-on mettre plus de clarté sur les mesures annoncées, d'une part, pour le sport en général avec différents interdits et d'autre part, au niveau scolaire pour l'EPS, notamment concernant les gymnases et les piscines ? Entre cadre national très général et mesures locales précises arrêtées par les préfets et les ARS, le grand public, les parents en particulier, ne comprennent pas et ne savent pas à quoi s'attendre. Les enseignants non plus.

Il n'est pas sûr que le commun des mortels ait bien saisi ce que sont les zones d'alerte renforcée et quelles en seront les conséquences pratiques pour eux et leurs enfants. Peut-être doit-on attribuer les incompréhensions à des chocs de cultures entre des mondes différents : la société civile, le secteur de la santé et l'Éducation nationale.

LA RÉVÉLATION DE L'ILLECTRONISME

Le terme « illectronisme », désormais entré dans les dictionnaires est une contraction « d'illettrisme », cette plaie contre laquelle nous luttons depuis 30 ans déjà, et « d'électronique ». Ce nouveau fléau a été révélé par la crise et s'avère de grande ampleur en France. Le nombre des personnes concernées est, au bas mot, de l'ordre 13 millions d'individus, mais si l'on ajoute ceux mal à l'aise avec ces usages et qui s'en dispensent, cela monte à 19 millions de personnes, plus de 25% de la population tous âges confondus, ce n'est pas rien.

« illectronisme », désormais entré dans les dictionnaires est une contraction « d'illettrisme »

Pour le Sénat, 14 millions de Français seraient en difficulté. Ces différentes estimations donnent un ordre de grandeur de ce phénomène peu pris en compte jusque-là.

Contre cet état de fait, une lutte organisée s'impose ; comment la mener ? Suffira-t-il de quelques mesures classiques comme la création d'un nouveau Bac professionnel « médiation numérique » ? De brandir une Éducation nationale 2.0 ? De généraliser le test PIX ? De rendre gratuit le PIX[10] pour les enseignants ? Non, bien sûr.

Sur le terrain, qui se prépare ? Qui est prêt pour affronter les mois qui viennent ?

Tout cela est utile, assurément nécessaire, mais le marketing, seul, ne suffira pas. Une réaction systémique doit s'imposer sur du moyen terme. Les futurs États généraux du numérique éducatif vont-ils permettre de progresser en matière de stratégie, de méthodologie, d'outils, de formations, de cohérence, de pertinence ?

Espérons-le, puisque pour les systèmes scolaires, il semble que la traversée de la crise se soit mieux passée dans les pays où les usages du numérique étaient répandus dans la société civile et à l'école, là où la culture numérique était la mieux installée, comme cela vient d'être confirmé par Éric Charbonnier, fin connaisseur de la situation mondiale.

En France, soudainement tout le monde se préoccupe de mettre fin à l'illectronisme, notamment le Premier ministre qui veut résorber la fracture numérique et a présenté pour cela des mesures au sein du plan de relance, mais aussi des commissions parlementaires dans les deux Chambres. Par exemple, de son côté, le Sénat a formulé des recommandations.

L'audition récente à l'Assemblée nationale du directeur du numérique éducatif et du directeur du CNED a révélé aux députés le manque de « culture du numérique » à l'Éducation nationale malgré, pendant les trente années précédentes, une foison de mesures ponctuelles et couteuses.

Donc, vive la crise ! Les langues se délient enfin.

Michel Reverchon-Billot[11] a précisé que pendant la période du confinement : « on n'a pas fait de

l'enseignement à distance, mais on a essayé de mettre à distance de l'enseignement en présence en renvoyant à la responsabilité personnelle de l'enseignant alors qu'il aurait fallu jouer collectif ».

Pour sa part, Jean-Marc Merriaux[12] a fait observer que « les outils utilisés pour la continuité pédagogique n'ont pas été ceux destinés à l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, mais à la consolidation des acquis ».

On voit donc le chemin culturel et méthodologique qu'il reste à parcourir, malgré les 11,5 millions de classes virtuelles utilisées, avec plus ou moins de bonheur, pendant les six mois écoulés.

Espérons que les prochains États Généraux permettront d'avancer significativement sur ce sujet.

Alors, que va-t-il se passer en cas de nouveaux confinements en grands nombres même de courtes durées ?

Sur le terrain, qui se prépare ?

Qui est prêt pour affronter les mois qui viennent ?

On devine que l'engagement de chaque établissement et de chaque circonscription sera essentiel, mais au risque de voir s'accentuer encore les différences socio-culturelles.

Recteur Alain Bouvier ■
Professeur
associé à l'université de Sherbrooke

1- Back to the future of Education, septembre 2020. Je note que l'horizon temporel fixé cette fois est de seulement 20 ans, ce qui interpelle : ont-ils considéré comme étant impossible de formuler la moindre hypothèse au-delà ?

2- Alain Bouvier (2019) : Propos iconoclastes sur le système éducatif français, collection Au fil du débat, Paris, Berger-Levrault

3- Au moment où j'écris ce texte. (soit, le 6 octobre 2020)

4- Président directeur général de l'Inserm.

5- Elles sont librement accessibles sur les sites d'Horizons publics : https://www.horizonspublics.fr/ , de la Mission laïque française, https://www.mlfmonde.org/ ; d'Éducation & Devenir, https://www.educationetdevenir.net/. sur Linkedin et sur plusieurs sites francophones

6- Tant que la loi française ne l'interdit pas, ce qui ne sera pas sans poser des problèmes constitutionnels. Nous verrons ce qui sera finalement voté en 2021.

7- Cela mériterait une longue analyse qui n'a pas sa place dans cette chronique. Je l'ai faite dans mon dernier livre : Opus. Cit

8 - En argot Internet, un troll est un message sur un forum qui vise seulement à générer des polémiques.

9- Sport, santé culture, civisme, déjà évoqué dans mes précédentes chroniques, mais qui peine à se développer.

10- Issue d'une start up d'État au sein de l'incubateur interministériel de services numériques créé en 2006, aujourd'hui PIX est un Groupement d'intérêts publics (GIP) qui propose un service public en ligne, gratuit et ouvert à tous pour évaluer et développer les compétences numériques. C'est un outil de formation et de certification qui se place dans le cadre de référence européen. Tous les établissements secondaires sont désormais concernés et, avant cette rentrée scolaire, plus d'un million d'élèves l'avaient déjà utilisé.

11- Directeur du CNED

12- Directeur du numérique éducatif

Mobilisation et implication

des établissements ANRAS

pendant le confinement

ANRAS infos n° Seize

1 MAI 2020

SPECIAL Crise Sanitaire

CORONAVIRUS

COVID 19

Accompagner

Accompagner, ce n'est pas viser un objectif pour l'autre, c'est plutôt se donner l'autre comme objectif.

Accompagner, c'est chercher l'autre, c'est tendre vers l'autre, c'est espérer l'autre.

En cela, l'altération d'une personne est une porte privilégiée vers l'altérité et l'accompagnement est un des chemins les plus précieux.

L'accompagnement est une émotion qui saisit.

L'accompagnement est un soin, une compétence qui soulage, l'accompagnement est une présence bienveillante qui réconforte.

Nos professionnels savent accompagner.

Andréa ATENZA,
Directeur Général

ANRAS infos n° Dix

MARS 2020

SPECIAL Crise Sanitaire Covid 19

CORONAVIRUS

Madame, Monsieur,

Exceptionnellement, je m'adresse à vous en direct : la situation actuelle le nécessite, les mesures de confinement nous amènent à travailler différemment les uns et les autres, pour autant, les missions sociales et médico-sociales que nous devons assurer collectivement auprès des personnes vulnérables doivent continuer à nous mobiliser.

Nous recevons des messages et des consignes de la part des ARS et des Conseils départementaux auxquelles nous devons répondre. Tout est mis en œuvre pour éviter des ruptures de parcours, des mises en danger et permettre des accueils d'urgence.

Il m'appartient par ailleurs de vous tenir informer au jour le jour de l'évolution des consignes nationales/territoriales prises dans chaque champ d'activité. Pour ce faire, sachez que l'équipe de la Direction générale et l'ensemble des directrices et directeurs des établissements et services s'y emploient quotidiennement (voire plusieurs fois par jour) pour permettre la continuité des services et des missions. Sont associés à nos actions les représentants de proximité et les secrétaires des commissions santé sécurité et conditions de travail.

Je remercie, ici et maintenant, l'ensemble des salariés engagés de notre association.

ANRAS infos n° treize

10 AVRIL 2020

SPECIAL Crise Sanitaire

CORONAVIRUS

LETTRE OUVERTE A TOUS LES ELUS DE LA NATION

Les associations : AGAPEI, ANRAS, ARSEAA, ASEI, RESO, alertent sur la situation dramatique qui se profile si la puissance publique ne considère pas mieux le secteur social et médico-social.

La frontière affichée entre le secteur sanitaire et le secteur social et médico-social se traduit par une opposition artificielle entre les hôpitaux, les centres de soins et les lieux de vie d'enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes en situation de handicap. Depuis le début de confinement les accompagnants dans les EHPAD, les MAS, les MECS, les IME, les ITEP… sont déconsidérés.

Nous le disons avec force : *c'est l'un des points noirs en cette période de pandémie.*

Cette situation inédite montre également la fragilité structurelle de notre système.

Les établissements et les associations ont fait face, au mieux, pendant ces trois premières semaines, en cherchant dans les réseaux, en mobilisant des dons, pour permettre aux professionnels d'obtenir des masques et de pouvoir se protéger.

Cette dynamique de solidarité a été forte, mais insuffisante. Il est important que les réponses institutionnelles soient à la hauteur et, aujourd'hui, la puissance

ANRAS infos n° Dix Sept

8 MAI 2020

SPECIAL Crise Sanitaire

CORONAVIRUS

COVID 19

Cette épreuve de confinement est l'occasion de faire un travail d'introspection sur nos métiers et nos pratiques.

On pourrait alors se poser les questions suivantes :

- Fait-il se mêler du Care ?
- Fait-il se soucier du Care ?

Le Care est une anthropologie de la vulnérabilité et de la fragilité.

Il y a une opposition entre les hommes, entrepreneurs d'eux-mêmes, et des individus fragiles et vulnérables, conscients de leurs faiblesses, qu'il faut protéger.

Cette anthropologie de la sollicitude voit l'individu comme un être dépendant.

Il faut accepter et reconnaître que la dépendance et la vulnérabilité sont les traits de la condition humaine, une disposition à subir les blessures engendrées par le manque de protection.

L'éthique du care peut être considérée comme une attention aux autres, apporter une réponse appropriée aux êtres dépendants sans les réduire et reconnaître leur capacité à agir.

Dans ce sens, l'éthique du care et aussi une éthique de l'action, une façon de donner une capacité à agir.

Se soucier ou se mêlier du care, le débat est ouvert !

Andréa ATENZA,
Directeur Général de l'ANRAS

ANRAS infos n° Onze

MARS 2020

SPECIAL Crise Sanitaire

CORONAVIRUS

COVID 19

Face à une crise sanitaire sans précédent dans notre pays : il faut convoquer la solidarité, le civisme et la gravité.

La **solidarité** *entre les salariés et les familles que nous accompagnons.*

Le **civisme** *nécessaire pour respecter l'ensemble des consignes et gestes barrières contrele COVID 19, nous protéger et protéger les autres.*

La **gravité** *car nous devons assurer notre mission d'accueil et de protection des plus vulnérables.*

Plus que jamais, il faut prendre de la hauteur et garder notre sang-froid, hiérarchiser les urgences.

Au nom du Conseil d'Administration et de notre Président, Alain GAIX, nous vous témoignons notre solidarité et notre soutien sans faille.

Nous arrivons à la fin de cette deuxième semaine de confinement, ces journées ont été denses pour tous, il faut saluer l'engagement au quotidien de toutes nos équipes.

Dans ce nouveau numéro d'ANRAS Infos, j'ai souhaité choisir quelques initiatives parmi celles qui ont été mises en œuvre dans nos établissements.

Andréa ATENZA,
Directeur Général

ANRAS infos n° Quatorze

17 AVRIL 2020

SPECIAL Crise Sanitaire

CORONAVIRUS

La pandémie nous renvoie à la problématique de la vulnérabilité universelle.

Nous sommes tous blessés et nous avons besoin de soins et des autres.

La maladie nous dépossède de nos capacités, ici s'exprime la solidarité des éprouvés.

L'expérience de la maladie, c'est l'apprentissage de la peur, c'est prendre conscience de la radicale réalité, la butée du réel qui nous ramène à notre humanité, à notre fragilité, à notre vulnérabilité universelle.

Accepter notre vulnérabilité, c'est accepter nos limites, notre interdépendance, nous avons besoin des uns et des autres.

Cette fragilité nous donne une responsabilité : construire un modèle de santé plus solidaire.

Nous avons un modèle construit sur la capacité d'agir individuelle qui se résumait en quatre **P** :

- **Personnalisée,**
- **Prédictive,**
- **Préventive,**
- **Participative.**

Nous avons totalement oublié qu'un système global de santé publique repose aussi sur la dimension collective ; faire société, c'est organiser l'interdépendance entre les uns et les autres.

Nous ne sommes pas seuls, nous avons besoin, toujours, de l'Autre. C'est le sens de notre humanité.

Andréa ATENZA,
Directeur Général

ANRAS infos n° Dix Huit

15 MAI 2020

SPECIAL Crise Sanitaire

CORONAVIRUS

Le déconfinement peut être l'occasion d'examiner, à la lumière des divers dysfonctionnements, l'organisation de l'administration de la santé française, de mieux comprendre comment nous avons réussi à construire une sorte de « gâteau napolitain », au millefeuille administratif. Voici le nuage de mots :

le Haut Conseil de la Santé Publique
la Haute Autorité de Santé l'Agence Nationale Sanitaire
un Directeur de la Santé un Ministre de la Santé
les Agences Régionales de Santé **l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament,…**

Certes, on pourrait m'objecter que cette présentation est démagogique, qu'en période de crise il faut serrer les rangs et supprimer toute critique.

Je ne cherche pas de bouc émissaire, mais je ne souhaite pas non plus qu'il faille congédier la démocratie sanitaire.

Comme le dit très justement notre grand Edgar Morin : « Face à ce festival d'incertitudes, nous devons, plus que jamais, mettre au travail la question de la complexité ».

Il est peut-être temps de supprimer les compartiments, l'hyperspécialisation des sciences et réinventer la coopération, la co-construction et la communication entre les parties prenantes.

« Ne gâchons pas la crise ! » (Expression de Bruno Latour).

Andréa ATENZA,
Directeur Général

ANRAS infos n° Douze

3 AVRIL 2020

SPECIAL Crise Sanitaire

CORONAVIRUS

COVID 19

Avoir de la gratitude consiste à dire merci. Il est beau de dire merci. Cela permet de clore quelque chose et d'ouvrir autre chose. Dans un monde de la violence, on ne dit pas merci.
Pire, on ne se fait grâce de rien, on est « sans merci ».
On se poursuit sans répit, on se persécute, on ne s'épargne rien.

Merci

Cela révèle la profondeur du merci. Prononcer ce mot, c'est passer de la guerre à la paix, de la haine à la réconciliation, de l'inimitié à la relation. Ainsi le rappelle Marcel Mauss dans son Essai sur le don. La relation réciproque annule la violence. Personne ne prenant sans donner et ne donnant sans prendre, il n'y a ni dominant, ni dominé.

Le remerciement prend sa source dans une telle logique et donne la logique de l'invitation sur laquelle repose la vie sociale. La profondeur du Merci, ce mot contient en lui notre histoire et notre humanité.

Andréa ATENZA,
Directeur Général

ANRAS infos n° Quinze

24 AVRIL 2020

SPECIAL Crise Sanitaire

CORONAVIRUS

Le surgissement de la terrible pandémie est une sacrée leçon d'humilité. La mythologie contemporaine dominante était celle de l'homme fort, équilibré, battant, dont l'image était véhiculée par les multimédias, la classe politique, les PDG, le sport-spectacle, etc.

L'ANRAS a raison depuis 2017 d'en appeler à un humanisme de la vulnérabilité universelle. Même le Président de la République a dit à la fin de son discours du 13 avril : « Cet ébranlement nous rappelle que nous sommes vulnérables, nous l'ovions sans doute oublié ».

Avec le COVID-19, tout le monde a appris et peut avouer que nous sommes vulnérables et presque impuissants sur tous les continents malgré notre puissance financière et technologique. Face au virus, tous les hommes sont égaux en fait. Notre artificielle grandeur vacille devant un minus, un micro-virus ! Nous aurons peut-être dès lors plus d'attention pour les malades, les faibles, les défaillants, car nous sommes tous sous la menace de le devenir. Des proches sont morts et chacun a bien failli y passer, et le risque encore.

L'autre bonne nouvelle de cette crise tragique, la plus inattendue ou plutôt la plus attendue mais qui semblait improbable, est que la priorité des priorités n'est plus la plus-value des petits épargnants et des gros investisseurs, n'est plus l'argent-roi, mais la sauvegarde sanitaire et humanitaire.

ANRAS infos n° Dix Neuf

JUILLET 2020

LIBRES Propos sur l'actualité

déconfinement équipement savon chlorexidine Risques gestes barrières vaccination Gants toux masques coronavirus tests quarantaine confinement pandémie dépistage gel hydroalcoolique respirateur protection transmissions

Cette crise sanitaire nous oblige à penser l'évènement, à mieux comprendre ce qui se passe. Penser l'actualité, c'est philosopher quand la tempête se déchaîne.

Michel Foucaud, nous invite à élaborer « une métaphysique de l'actualité »
Examinons quelques faits :
Pendant l'état d'urgence, nos libertés fondamentales ont été suspendues avec notre consentement.
Peu de voix ont dénoncé l'aspect liberticide de l'état d'urgence. On a pu observer également que la science médicale s'est exposée dans l'arène médiatique et nous avons découvert que les grands professeurs fleurtaient avec les laboratoires.
Il y avait donc des conflits d'intérêts et des liens d'intérêts nécessaires à toute recherche.
Dans le domaine des publications scientifiques, nous nous sommes aperçus que certains articles étaient « caviardés », manque de rigueur, absence de méthodologie robuste, bref, il faut publier pour exister.
Les diverses administrations : ARS, Conseils Départementaux, Cohésion Sociale, … ont produit un certain nombre de consignes, de protocoles, de contre-consignes.
Nous avons produit des plans de confinement, par la suite, des plans de déconfinement et de reprise d'activité et, pour terminer, un plan de retour à la normale.
Nous avons produit plus de 23 000 pages.
Tout cela dans une nationalité limitée au travail sans trouver le véritable sens dans une ambiance victimaire.
Chacun se protège, chacun tente de limiter sa responsabilité.
Tout cela dit dans un langage prosaïque : tout le monde ouvre le parapluie pour ne pas avoir de problème avec la justice.
Il est donc temps, en effet, de revenir à un travail ordinaire, de garder notre sang froid et de se concentrer sur nos missions.

Andréa ATENZA,
Directeur Général

La Solidarité est à l'œuvre

Face à la difficulté des MECS à contenir les jeunes vulnérables confinés sur une durée importante, les collègues du médico-social mettent en œuvre des accueils au sein de leurs établissements. C'est ainsi que trois jeunes adolescents placés au CEP Saint-Papoul sont accueillis.

Hôpital de campagne à la ville - Lamon Fournet

Confinés mais pas délaissés !

La crise sanitaire que nous traversons a obligé les professionnels à modifier leurs modalités de travail et d'accompagnement des majeurs protégés. Dans ce contexte inédit, les [redacted] réaffirment fortement sa responsabilité sociale à maintenir un lien auprès des personnes que nous avons ou représentons et qui sont les plus fragiles d'entre nous. Ainsi, les professionnels n'ont de cesse de s'organiser pour assurer cette continuité même si, nous le rappelons, le nombre de majeurs orientés à l'ANRAS est de 530 personnes.

ITEP-SESSAD L'Astazou

Les professionnels de l'ITEP et du SESSAD s'organisent l'accompagnement des jeunes et de leur famille. La continuité des écoles et les familles est assurée et un soutien quotidien est pluridisciplinaire.

IME - SESSAD Saint-Jean - Albi

ESAT - Foyer Les Rives de Garonne

Déjà deux semaines de confinement : Afin de réduire au maximum les risques de contagion, nous mettons à l'adaptation constante de l'organisation du travail et des modalités d'accompagnement.

EHPAD Saint-Joseph Ossun

EHPAD Saint-Joseph Oust

IME et SESSAD L'Orangeraie

Bientôt deux semaines de confinement, les professionnels de l'IME ont la plupart en télétravail et assurer en lien téléphonique [illegible] qui sont tous retournés dans leur famille ou en [illegible] d'accueil.

APF Aide et Protection des familles

MECS La Barthe

CEP-MECS Saint-Jean du Caussels

ITEP Saint-François

Les jeunes du DDAEOMI (Dispositif Départemental d'Accueil, d'Evaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés) à l'ITEP Saint-François durant le confinement.

IME Mathalin

Dès la suspension de l'accueil des jeunes à l'IME Mathalin, l'équipe s'est rapidement réorganisée pour offrir des modalités de suivi adaptées aux jeunes services. Ainsi, le plan de continuité de l'activité DTARS32, a permis d'être rapidement opérationnel pu être signée avec le centre hospitalier ESMS handicap à l'avoir fait.

IME Joseph Forgues et Saint-Michel de Biscaye

ITEP le Naridel

Le Pôle Social Le Chêne Vert

IME Saint-Jean Plaisance-du-Touch

RHJ Figeac

CEF La Poujade

CEF Chemins du Sud

L'équipe du CEF a lancé son opération « nettoyage de printemps ».

MECS La passarèla

Activités diverses, durant le confinement, à la Maison d'Enfants La Passarèla.

EHPAD Sainte-Thérèse

A la résidence Sainte Thérèse, comme partout, les résidents et le personnel ont dû apprendre à vivre confinés même si le confinement généralisé n'est pas mis en place. Ainsi chaque résident a apprécié de retrouver ses matériaux d'étage et peut se déplacer au sein de l'établissement.

Gazette de l'EHPAD Saint Dominique

Protection des Majeurs, encore et encore...

Le service PROTECTION DES MAJEURS reste en alerte et poursuit ses principales missions auprès des personnes protégées. La période de confinement est rude pour tout un chacun ! Les délégués mandataires entièrement privés de retourner le lien avec les personnes protégées vivant majoritairement en milieu ouvert, par le biais d'appels téléphoniques quotidiens, il défient des rencontres habituelles face à un isolement se traduit majeurs plus mouvant.

EHPAD Sainte Monique

EHPAD La Croix Bleue

La résidence La Croix-Bleue, à Capdenac, s'adapte depuis maintenant près de 4 semaines et met en place les consignes qui s'imposent par l'arrivée de cette pandémie. Rien n'est facile mais les conseils des ARS et du CPIAS et bien sûr la patience des résidents et l'implication de tous les membres de l'équipe ont permis de réussir.

MECS Foyer Pargaminières

Appel *à communication*

A tous ceux et celles
qui ont à cœur de partager une réflexion
sur des outils théoriques, pédagogiques,
méthodologiques, en rapport avec
la nécessité de la Clinique.

Histoires de vie, évènements qui jalonnent un parcours professionnel, font sens pour peu que l'on s'y arrête. Déconstruction des évidences, de ses propres « a priori », reconstruction dans la rigueur intellectuelle, contribuent ainsi à l'exploration des enjeux professionnels actuels. Curieux du travail social et médico-social, des questions qui les traversent, les Cahiers de l'ANRAS se veulent allier expériences de terrain et pensée dynamique des institutions.

Merci de transmettre vos propositions d'articles à :
directeurgeneral@anras.fr

Les Cahiers de l'ANRAS

ANRAS
Quiconque est quelqu'un qui compte

Les Cahiers de l'ANRAS sont une publication quadrimestrielle éditée
par l'**Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire**
3, Chemin du Chêne Vert – 31130 FLOURENS
tel : **05 62 74 81 59**
www.anras.fr – E-Mail : commission.communication@anras.fr
Président : Alain GALY.
Directeur de la publication : Andrés ATENZA, Directeur Général.
Comité de rédaction : Claude-Anne COURALET, Monique DELCROIX,
François MAYNADIER, Anne-Marie VIGNOLE, Magali VROHIDES.
Conception et Rédaction graphique : Charlotte DOTTO.
Dépôt légal fait le 24 avril 2014 - Numéro d'ISSN : 2276 - 2515
Imprimé par **EvoluPrint** - 31150 Bruguières